LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique sur les matières du tems.

Contenant auffi quelques nouvelles de Littérature



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRE CHEVALIER, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LX.

Avec Privilège de Sa Majesté Impériale en Approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC:

CE Journal paroitra, comme de coutume, rêj gulièrement au commencement de chaque mois On ne négligera également rien pour coatinuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de seu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve austi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Hifloriques , Politiques & Littéraires , entre-autres , Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux ? Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres; par le Père Niceron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire insprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 41 parties, & continuë: Bibliothéque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie 18 vol.: & Lettres fégieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaum archais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8% mouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 17404 Ce dernier Journal est extrêmement curieux 3 ladite Héritière le vend par corps complets 🚓 par volumes séparés. Il en paroit, austi-biers que de la Bibliothéque Italique, et des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée ; qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothéque Germanique . A présent 45 volumes.



LA CLEF DU CABINE T

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recuëil Historique & Politique sur les matières du tems.

JUILLET 1760.

30%

ARTICLE PREMIER.

Contenant une Dissertation en forme de réponse sur la nature & les effets de la Noix vomique.

UE nos Lecteurs nous le passent pour cette sois, s'ils trouvent ici une Pièce qui peut ne pas intéresser leur curiosité. Ce n'est qu'à la prière d'une personne caractérisée que nous nous sommes déterminés à l'inférer dans ce Journal, à cause du peu d'habitude où l'on est de faire usage de matières qui pouchent la Médecine, & sur-tout de celles A 2 qui,

comme la présente, sont d'une trempe content tieuse. Voici ce qu'elle offre. Nous laissons à ceux de la prosession à juger si elle porte sur le guste.

77 Ous avez raison, Monsieur, & je suis de votre avis; on ne sauroit trop craindre la distribution des poilons, ni prendre trop de précaution contre reux auxquels elle est confiée. L'éclat que vous avez fait tout récemment à ce sujet fait l'éloge de votre zèle & de votre attachement pour vos Concitoyens: gmais, prenez-y bien garde, trop d'acharnement vous décéleroit, & le Public, qui n'est pas long-tems la dupe, verroit à la fin que vous avez plus donné à votre humeur qu'à son intérêt. S'il apprend jamais que vous l'avez allarmé mal-à-propos & que vous avez voule l'établir le ministre de votre vengeance, soyez persuade qu'il vous pardonnera difficilement : Je vous parle à cœur ouvert, & je crois dans ce cas répondre à la confiance dont vous m'honorez en me consultant sur un fair assez intéressant par lui-même, quand il ne le seroit pas encore par ses circonstanccs.

La Noix vomique est-elle un poison? Peut-on sans risque la distribuer? Voilà, je crois, à quoi se réduit toute vorre Lettre qui annonce jusqu'où vous portez l'excès de la délicatesse, puisque vous ne s'avez écrite que pour vous tranquilliser sur le juggment que vous avez porté à ce sujet. Je ne vous dirai pas que vous auriez mieux fait d'attendre pour le porter que vous susiez plus éclairei, & qu'on ne sauroit être trop circonspect quand on a à prononcer sur les intérêts du Publie ou la réputation d'un de ses membres; mais, le mal fait, vous prenez la voye la plus sure & la plus courte pour le réparer; c'est un trait de Philosophie & presque d'héroisme. Je vais imiter votre franchise, quoiqu'il m'en coute, pour ne pas penser comme vous.

La Noix vomique, Monsieur, n'est pas un poisonpour les hommes; Lemery nous en assuré dans son granté universel des Drogues simples (a), & l'on

(a) Lemery Traité des Drogues semples, page 538.

Woit quelquefois à un Médecin aussi consommé que lui dans la connoissance naturelle & analysée de tous les remèdes; elle a au contraire, selon lui, une qualité déterfive & dessicative, étant appliquée extericurement; il la regarde aussi comme alexitaire & alexipharmaque prise intérieurement; c'est pourquos al l'estime propre à résister au venin & à chasser par transpiration les mauvaises humeurs. (b) Voilà des qualités directement opposées à l'idee du poison. Le même Auteur, en donnant dans sa Pharmacopée universelle la Recette de toutes les compositions usuelles, employe la Noix vomique dans deux électuaires fameux contre la Peste, savoir l'électuaire de Ovo de l'Empereur Maximilien & le même de Quercetan. (c) Ce sont-là assurément des autorités respectables & vous ne pouvez guères les accuser d'erreurs ou de surprise. Mr. Lieutaud, premier Médecin de Mgr. le Duc de Bourgogne & des Enfans de France, dans le précis de sa Médecine Pratique, dit qu'on employe quelquefois la Noix vomique comme, alexitaire. (d) Mr. Geoffroy, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, dans son Livre divin de la Matière médicale, regarde en effet la Noix vomique comme un poison pour les Chiens, les Chats & presque tous les animaux quadrupedes : il ajoute même que les Médecins, d'accord fur sa qualité virulente, assurent qu'elle tue les hommes à la dose de deux gros, & conséquemment il s'étonne que quelques-uns l'ayent mise au rang des alexipharmaques. L'effet de la Noix vomique, dit-il, dans le même Ouvrage, d'après les célèbres expériences de Wepfer, est d'exciter des mouvemens convulsifs, l'épilepsie, & même la mort aux animaux, & l'estomach est le siège de ces accidents; ce n'est point en coagulant le sang, ni en interceptant les esprits animaux qu'elle occasionne la mort, elle ne corrode point l'estomac, & n'y cause aucune inflammation, mais elle irrite les fibres stomachales; & communiquant cette irritation aux fibres nerveuses, elle occasionne des mouvemens fpafinodiques

⁽b) Lemery ibidem. (c) Pharmacopée de Lemery, page 662 & 6652

⁽d) Page 178 de l'impression de 1759.

spasmodiques & irréguliers. Les amers produisent le même effet chez la plupart des animaux. (e) De la connoissance de ce principe, il exhorte les Médecins ne pas se servir de ce remède quoiqu'il ne puisse dire qu'il soit nuisible aux humeurs. Wepfer luimême assure qu'étant attaqué de la Peste, il a pris avec succès l'électuaire de l'œuf où entre la Noix vomique, & ajoute que dans le même-tems & pour la même maladie on donnoit des Tablettes où ce remède entroit, sans qu'il en résultat aucun dommage. (f) Les Arabes lui connoissoient aussi une qualité alexipharmaque; quelques - uns le donnent dans la fièvre tierce, quarte, & quelques Médecins le regardent comme un souverain remède dans la gonorrhée virulente. (g) Geoffroy, qui rapporte toutes ces autorités, ne conseille cependant pas aux Médecins de se servir de ce remède, car dans les choses douteuses, ajout-t-il, il faut toujours suivre le chemin le plus sur.

Voilà, Monsieur, les autorités les plus autentiques, & vous conviendrez au moins que si la Noix vomique n'est pas un remède usuel & usité, elle est un poison très-douteux. La propriété qu'il semble que quelques Médecins lui donnent d'irriter les merfs, d'y exciter des convulsions spasmodiques n'est pas si éloignée que vous le penseriez bien de celle que d'autres lui attribuent, de resister au venin & de guérir la Peste. Ce n'est peut être que par des mouvemens de ce genre qu'on peut la regarder comme un alexipharmaque util, & c'est un des effets que produisent les mouches cantharides. Le sel acre & mordicant qu'elles contiennent est un poison vif & pressant quand on en use intérieurement à une dose un peu forte; il occasionne alors la douleur, la phlogose, la sièvre & l'inflammation des viscè-

⁽e) Tractatus de materià Medicà sive medicamentorum simplicium historia virtute delectu & usu, Authore M. Stephano Francisco Geosfroy, Doctore Paristensi, à Regià Scientiarum Academià, Parte 2a. Sect. za. de Vegetabilibus, Art. XXV. de Nuce vomicà, ligno gelabrino & sabà Sti. Ignatii, pag. 455.

⁽f) Ibidem. (g) Ibidem.

res; la vessie éprouve encore plus vivement ces caractères. La dyslurie & l'ischurie consequentes sont un tourment inoui pour celui qui souffre à la fois ces deux symptômes; & la cangrène est presque touiours la fin de l'imprudente administration de ce remède. Mais faudra-t-il pour cela bannir les Cantharides de la Médecine, & doit-on regarder ce remède comme un poison ? Non; mille maux qu'il appaile & qu'il guérit le révendiqueroient, sans lui presque tous les apoplectiques mourroient, & les hèvres putrides & malignes ne prennent guères de terminaisons heureuses qu'elles ne soient préparées par ce remède, dont la propriété se faisant sentit aux folides qu'il irrite, qu'il ftimule & aux liqueurs épaissies qu'il dissout, remplit en même-tems deux indications, qui du premier coup d'œil paroissent impraticables, & qui ne s'accompliroient pas sans lui. Mais sans faire de plus amples recherches, bornons-nous à ce qui se passe tous les jours sous nos yeux en Médecine, & parcourons seulement la classe des purgatifs; nous verrons que l'abus qu'on en fait ou qu'on peut en faire, rend ces remèdes peutêtre plus dangereux que la Noix vomique. Ce n'est pas à vous qu'il faut le dire, & vous le favez sans doute, Monsieur, la gomme gutte, le Jalape, la Scammonée, toutes les réfines purgatives, les tithymales, l'élaterium sont tous d'une administration dangereuse, & deviennent de vrais poisons entre les mains des Charlatans & des Empiriques ; l'Aloës qui naturellement est un remède apéritif, tonique, stomachal & alexitaire quand il est donné en petite dose, est un purgatif également avantageux quoi-qu'énergique quand elle est modérée, ou que sa qualité est corrigée pas des sels convenables. Mais fi on a négligé ces précautions, si on le donne à trop forte doje ou trop souvent répétée, à combien de maux ce remede, d'ailleurs bon, n'expose-t-il pas un malade imprudent? Les règles immodérées, les hémoroïdes douloureuses qu'il appelle sans nécessité ne sont que les avant-coureurs des nausées, des vomisfemens, des angoisses, des coliques, des flux de ventre opiniâtres, & même des inflammations qu'il excite. Aucun remède peut être ne produit d'effets h différens, & ne demande une main plus délicate pour

pour son administration; mais je vous le répéte faut-il bannir l'Aloës de l'usage journalier de la Médecine ; faut-il en ôter les purgatifs mocliques, trop violens dans mille circonstances, mais qui ne sont pas moins la ressource & le salut des hydropiques ? Il faudroit pour la même raison bannir les alimens des plus sains, puisque la plûpart des hommes en abusent. La Noix vomique est amère & nuit aux animaux quadrupèdes & à la Volaille; il faut l'éloigner des Troupeaux & des Basse-cours, Mais la Noix vomique, outre qu'elle détruit plusieurs animaux ancommodes & dangereux, peut encore être utile à la Médecine; il ne faut donc pas en interdire l'usage ni la vente, mais dire avec le célèbre Geoffroy 2 Non igitur tanta energia medicamentum rejiciendum censemus, sed potius summa cum cautione & prudentia esse administrandum. (h) Quel est le remède qui n'exige pas de la prudence, ou plûtôt, vous le favez, Montieur, de quel remède n'abuse t-on pas ? Je pourrois en citer quelques-uns dont l'effet est trèspernicieux; mais à Dieu ne plaise que j'augmente encore des connoissances que la dépravation du siècle n'a renduës déjà que trop parfaites.

La Noix vemique est un fruit plat, rond ou orbiculaire, large comme un de nos liards, velouté ou lanugineux, de couleur de gris de souris en-dehors, dure comme de la corne en-dedans & de diverses couleurs, tanfot jaune, tot blane, (i) Je crois, Monsieur, avoir trouvé dans cette description seule la cause principales des dangers qu'il y a de s'en servir. En effet, son velouté réduit promptement en poudre subtile est une éponge divifée, capable de recevoir beaucoup de liqueur & de subir une expansion considérable : la portion interne est une corne moins expansive mais d'une dissolution très-difficile pour ne pas dire impossible. Une portion de ce fruit recu dans l'estomac en absorbe les liqueurs, détend le viscère, comprime tous les vaisseaux, les irrite & occasionne tous les maux décrits dans les Auteurs. Ces maux communiqués aux nerfs deviennent d'autant plus dange-

(h) Geoffroy de materia Medica, pag. 462. (i) Lemery, Traité universel des Drogues sime gles, page 538.

des Princes &c. Juillet 1760.

seux que la cause est plus difficile à détruire; mais ce remède qui est pernicieux, quand il est pris seul. est peut-être susceptible de correctifs, & les fameuses compositions où il entre, doivent être regardées comme le modèle de ceux qu'il peut admettre. La anauvaise qualité de la Noix vomique réside dons dans son expansion & dans la tenacité de sa substance, qui ne permet guères sa dissolution ; ce qui lui donne quelque ressemblance, quoiqu'éloignée. avec les champignons & les autres fungus, qui malgré cette analogie, s'employent en Médecine & font encore l'ornement de la délicatesse de nos tables. Mais quel remède donner qui ait le pouvoir d'évacuer promptement la Noix vomique, si on en a trop pris, ou qui ait assez d'énergie pour la dissoudre & en changer la nature ? L'Emétique produira le premier de ces effets, & je ne connois que les acides pour produire le second; les huileux, les graisseuxs ne feroient qu'aigrir le mal & augmenter l'expanfion, & il ne faut pas confondre les accidents qui résultent de l'imprudente administration de la Noix vomique avec ceux que produisent les poisons corrofifs.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis répondre aux demandes que vous me faires sur la nature & les effets de la Noix vomique qui, comme je vous l'ai déjà dit, n'est pas un poison pour les hommes, à moins de donner ce nom à presque tout ce qui nous environne. Je ne voudrois pas pour cela conseiller son usage interne (mais elle est bonne appliquée extérieurement) & je ne conseillerois pas plus, sans de grandes nécessités & sans de sages précautions, celui des purgatifs trop violens ni des vomitifs trop énergiques, & de plusieurs autres remèdes qui se distribuent néanmoins tous les jours chez les Apoticaires.

Abandonnez donc le projet que vous aviez forme de faire déclarer la Noix vomique un poison qu'il feroit défendu de vendre publiquement, à l'instant de l'Arjenic & du Sublimé corrost; vous n'en viendrez jamais à bout, & encore moins de rendre suspects ceux qui en vendent. Le silence sur cet objet peut-être déjà pousse trop loin, est le seul parti qui vous convienne, sans quoi vous ferez soupçonnes.

de l'animolité, & toutes vos démarches pour persuader le Public de l'intérêt que vous prenez à la confervation, tourneroient contre vous; on n'y verroit plus qu'un esprit d'inquiétude & de tracasserie; l'on croiroit même vous faire grace si l'on ne vous prêtoit que ce sentiment.

l'ai l'honneur d'être , &c.

Le Comte de Treffan, Président actuel de la Société Royale de Nancy, prononça le 10. Janvier dernier , l'Eloge bestorique de feu Mr. de Maupertuis. Les caractères de ce Discours nous ont paru tout- à fait propres du genre. Qu'estce qu'un Eloge historique ? Une forte de portrait qui se trouve presque un tableau d'Histoire. Il faut porter, dans cette composition des ornemens & de la vérité; des louanges & point d'enthousiasme, des récits avantageux & point d'éclats. La fonction d'un Sécretaire ou d'un Président d'Académie, n'est pas celle d'un Orareur : il a besoin de moins d'éloquence, & de plus de finesse. S'il doit beaucoup à l'Homme illustre qui n'existe plus, il n'est pas moins redevable au public qui juge tout, qui ne se trompe point, & qui subfifte toujours.

Mr. le Comte de Tressan suit Mr. de Maupertuis depuis l'enfance jusqu'à son dernier moment. Il place successivement dans les plus beaux points de vûë l'Académicien, le Voya-Leur, l'Homme de Lettres, l'Ecrivain, le Francois naturel, le Prussien naturalise, le Philosophe Chrêtien: tels sont les traits principaux, & les beautés accessoires viennent s'y joindre de tems en tems; savoir, les qualités d'ami, d'homme généreux, d'observateur patient, de

des Princes &c. Juillet 1760. Bel efprit, &c. L'Auteur de l'Eloge remp'it , de son propre fonds, une tâche qui suppose aussi de grandes connoissances; c'est la Notice sommaire, mais exacte des divers Ouvrages de Mr. de Maupertuis, & c'est ce qui mérite singulièrement l'attention des gens de Lettres, Voici un trait de cet Eloge Académique, c'est le morceau du passage de Mr. de Maupertuis à la Cour du Roi de Pologne Duc de Lorraine. ce Aussi digne que Pythagore de trouver des es Sages & de converser avec eux, Mr. de Mau pertuis cut le bonheur d'en voit un sur le «« Trône aux pieds duquel je le conduiss. Il at admira, dans Stanislas, la sécondité du génie, ce l'étendue des connoissances, l'élévation d'une es ame au dessus des coups les plus injustes de « la fortune. Bientôt il éprouva lui même l'at- « trait enchanteur qui attache nos cœurs à ce « grand Prince: mais lorsqu'il le sut occupé « lans cesse à rendre ses Sujets heureux, à pré- « venir leurs besoins & leur oisiveté, à embel- « lir sa Capitale en l'enrichissant de tous ses ce revenus; lorsqu'il vit sa main puissante, ani- ce mer, soutenir & perfectionner les Sciences & ce les Arts; lorsqu'il entendit sa voix s'élever « avec force pour les défendre ou pour parler es en vrai citoyen à la Patrie qui l'estima tou- ce jours affez pour l'élire, mais qui se montra « toujours trop légère ou trop foible pour le « servit; lorsqu'il lut les nouvelles Loix que, ... sous le nom d'un Insulaire, Stanisles propose et aux hommes pour les rendre plus sages & ce plus heureux; pénétré d'une espèce de tel-, ce pect qui tient du culte même; saisi de cet de amour qu'inspire la vertu sublime, Mr. dele Maupertuis tomba aux pieds de notre auguste, ce

Fondateur: co

» Fondateur : je le vis bailer avec transposses ces mains dignes de porter les plus beaux so sceptres de l'Univers, & ce sut ce moment même que Stanislas choisit pour se l'attacher, so en l'admettant dans l'Académie qu'il venoit de sonder. so il faudra se ressouvenir, en lisant ce morceau, des divers Ouvrages que la République des Lettres doit au zèle & aux connoissances de Sa Majesté Polonosse; sa monte au Discours de Mr. Rousseau de Genève; sa voix libre du Citoyen; son Royaume de Dumos sala, ésc.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

ROME. La République de Genes est dans une discorde avec le St. Siège qui n'édifie pas beaucoup. Dès le mois passé, nous aurions pû en marquer quelque chose : mais voulant attendre que la cause du trouble fut éclaircie. mous avons remis à ce mois d'en faire le résit. Le Pape sachant qu'au milieu des troubles dont la Corse est agitée depuis 1733, la Discipline Ecclénastique n'y étoit que trop négligée, crû en bon Père commun des Fidèles d'y envoyer un Visiteur Apostolique. Sa Sainteté avant nommé à cet effet Mr. Cesar Crescence de Angelis Evêque de Segni, ce Prélat s'est embarqué à Civitta - Vecchia, à bord de deux Frégares qui l'ont transporté à la Plage de la Brunette. al sembloit qu'une telle Mission auroit du pa-Toître agréable aux Genois, considéré que la Religion

Religion est un puissant ressort pour ramener des sujets mécontens à l'obésssance de leur Souverain; mais tout le contraire est arrivé. La République s'est élevée contre cette disposition du Souverain Pontise. Le Doge, les Gouvermeurs & Procurateurs ont publié un Placard surprenant là dessus, comme on va le remandeur par la Pièce même, dont voici une traduction sidèle.

Le Doge, &c. ayant été imformés que l'Evêque de Segni, Cesar Crescenti de Angelis, stoit arrivé dans notre Royaume de Corse, ou qu'il étoit en route pour y arriver contre notre consentement, en malgré notre défanse expresse : Nous avons trouvé bon, après mure délibération, trouvons bon & statuons, de promettre une récempense de six mille écus Romains à quiconque se saisira dudit Evêque, & le livrera & mos gens dans quelqu'une de nos Places, Garnimisons, Tours & Forteresses, pour qu'il puisse Etre transféré dans notre Capitale sur le Contiment. Défendons en outre à chacun, de quelque rang & condition qu'il soit, d'écouter, ou exéenter en quoi que ce soit, les Décrets, Ordonnances, Mandats & autres notifications, insinuations, injonctions que ledit Evêque auroit la Bardiesse de publier dans notredit Royaume, sous quelque tître que ce puisse être, & principalement sous le prétexte de délégation ou commission à lui donnée contre la coutume. Et pour que cette netre Ordonnance ne soit ignorée de personne, Nous avons ordonné & ordonnons qu'elle soit publiée & affichée dans tous nos lieux de Justice, & autres lieux où il est de coutume. Donné à Genes dans notre Palais Royal le 14. Awil 1760. Etoit figné, FRANCISCO MARIA. Sette

Cette démarche a occasionné un Consissoire secret, que le Pape a tenu le 30. Avril, & l'on pouvoit en attendre un coup d'éclat de la paré du St. Siège, puisque l'Ecrit des Genois porte, comme on peut se le persuader, sur le consisté de Jusidiction. Mais le St. Père tentant la voye de douceur, n'a rien mis en œuvre jusqu'à présent qui dût les allarmer. Il n'a fairencore que mettre au grand jour le sond du démêlé, dans une Allocution qu'il sit le 3. Mai au Sacré Collège. Cette Pièce est assez intéressante pour en donner aussi une traduction, & la voici.

VENERABLES FRERES,

Nous ne croyons pas, qu'il soit nécessaire de Nous étendre beaucoup pour exposer à Vos Fraternités l'état où se trouve l'Isle de Corse, lorsqu'au commencement de notre Pontificat Nous tournâmes nos foins, ainsi que notre devoir l'exigeoit, de ce côté-là. Nous nous representames la trifte & déplorable situation où se trouvoient plusieurs Eglises, privées de leurs Pasteurs, sujetes déja à de grands maux & exposées à de plus grands, si par nos dispositions Apostoliques Nous ne cherchions a y apporter du secours. Nous delibérâmes donc d'agir d'une façon convenable à un bon Pasteur, qui a soin d'un Troupeau qui lui est confié, & en même-tems de donner à la Repablique de Genes des marques de l'affection d'un Père bienfaisant. Nos desseins ne furent pas recus avec le retour, auquel Nous devions nous attendre. Nous attendimes donc quelque occasion favorable, & Nous espérâmes qu'à la fin notre sollicitude ne resteroit pas sans opérer de bons fruits.

Mais le mal s'étendant de plus en plus & s'étant repandu dans presque tous les Diocèses, Nous craignimes avec raison, que le Juge Suprême ne regatdât nos délais comme une indolence & une négligence criminelle dans un Pasteur, chargé de veiller sur ses Ouailles. Nous délibérâmes en conséquence avec quelques uns de vos Frères Cardinaux de la Ste.

Eglife

des Princes &c. Juillet 1760.

Eglise Romaine, auxquels Nous fimes exposer l'état defiguré où les affaires Ecclesiastiques se trouvoient dans ce pays-là, les plaintes des personnes de tout rang qui s'addressoient à Nous, l'ignorance crasse où l'on y étoit de ce qui concernoit la Foi & les Mœurs, la disette des Prêtres, l'absence des Pasteurs. toutes les calamités enfin que tant de maux devoient occasionner & nous leur ordonnâmes de nous rapporter, après qu'ils se seroient consultés sur tout ceci, les mesures qu'ils croyoient dans le Seigneur. que nous devrions prendre. Ausi longtems, que neus avons pû esperer, qu'en établissant des Vicaires, & les chargeant du soin des ames, on pourvoyoir affez aux maux de ces Diocèles, Nous nous sommes arrêtés à cette disposition; mais le mas augmentant & voyant qu'à de tels dangers il falloit opposer des remédes plus efficaces, tous conclurent unanimement, que Nous devions envoyer en Corse un Visiteur Apostolique, qui voyant de ses veux & sur les lieux la situation des affaires, pourroit remédier aux maux presents & passés & feroiena les arrangemens convenables pour rendre à ces Eglises leur splendeur si visiblement offusquée.

Nous approuvâmes un Conseil ausii salutaire & aussi nécessaire, mais pour témoigner à l'illustre République de Genes notre bienveillance & notre zendresse parernelle, & afin que les deux Parties réunissant leurs soins l'on retirât tous les fruits que Nous attendions de cette Mission, Nous ne voulûmes pas laisser ignorer au Doge & au Sénat notre résolution. Nous leur fimes exposer les motifs qui devoient les porter à favoriser nos vues, si on les avoit envisagées dans leur vrai jour. Nous fumes trompés dans notre espérance. Il nous coutéroit trop de rapporter ici la Réponse que nous reçûmes da Sénat; mais si peut-être elle est tombée entre vos mains, Vous, Vénérables Frères, vous jugerez facilement par une suite de votre prudence & de votre artachement au S. Siège combien elle a été dure a combien Elle bleffe notre Dignité & celle du Siège Apostolique, & combien elle est éloignée de la piété & du respect que les Genois avoient toujours eus pour nos Prédécesseurs. Dans cet état des affaires -Neus attendimes encore de l'ancien dévouement des

Genois pour l'Eglise Romaine, qu'avec la grace de Dieu, ils embrasseroient des sentiments plus sains & qu'ils ne s'eloigneroient pas d'entrer dans un dessein aussi équitable. Rien n'a répondu à notre attente. Nos inquiétudes augmenterent; Nous nous représentions tant d'Ames rachetées par le Sang de Jesus - Christ, dépourques de la parole Divine & du secours des Sacremens; on Nous annonçoit des maux futurs encore plus déplorables; Nous prîmes donc de nouveau les conseils des Cardinaux; Nous addressames au Ciel les prières les plus ferventes & ninsi faisant usage de notre autorité Nous nommâmes notre Vénérable Frère Cesar Crescence, Evêque de Segni, notre Visiteur, & Nous lui ordonnames de partir de Civitta-Vecchia & de se rendre en Corfe, d'où Nous avons appris, qu'il est arrivé heureusement par le secours Divin. Nous ne nous sommes portes a cette démarche que par le soin que nous avons du salut des ames, auquel, sur-tout au défaut des Evêques, Nous devons absolument veiller. Nous avons ordonné à ce Visiteur de ne se mêler uniquement que du Spirituel, de n'entrer dans rien d'autre, de s'abstenir absolument de tout ce qui est rélatif aux troubles élevés dans l'Isle; mais de reprimer l'audace, les rapines & les injures faites à la Discipline Ecclesiastique, & de déraciner les mauvaises opinions déjà trop abondamment répanduës. Nous pouvons le dire, & Dieu, aux veux de qui rien n'est caché, le sait; vous ne l'ignorez pas non plus, Vénérables Frères, que dans toute cette affaire Nous n'avons eu pour but que le falut des ames & la gloire de Dieu.

Mais à Genes, dès qu'on y eut appris que l'Evêque-Visiteur avoit appareillé de Civitta-Vecchia & qu'il alloit en Cerfe, vous savez par quel Edit inoüi, dont vous avez vû des Exemplaires, les Doge, Procurateurs & Gouverneurs de la République ont tenté de s'élever contre lui d'une façon indigne de la piété d'hommes Catholiques, injurieuse à la Chaire de S. Pierre, à l'honneur & à la Dignité Episcopale, & à Nous, qui occupons, quoiqu'indignement, la place du Prince des Apôtres. Nous ne pouvous qu'avec horreur vous rappeller, que des hommes Catholiques, dans une Ville Chrétienne ont osé décer-

des Princes &c. Juillet 1760. mer une recompense pour ceux qui mettront leurs mains facrilèges sur un Evêque, décoré par le S. Siège du titre de Visiteur; ont ordonné de le saisit par tout & de le faire transporter par des cohortes à Genes; & afin qu'il ne manguat rien à l'insulte, ils ont decrété de rudes peines contre ceux qui obéizont aux Décrets du Visiteur. Nous ne pouvons assez répandre des larmes pour une injure aussi sensible à Dieu, à son Eglise & au Siège Apostolique, & Nous ne voulons rien négliger de ce qui pourra venger son honneur. Aucun travail, aucun peril ne Nous détourneront de la ferme résolution où Nous sommes, de désendre les Droits de l'Eglise & du S. Siège, & Nous rappellant les paroles de l'Apôtre, Nous nous croirons heureux de pouvoir fouffrir pour la justice. Comme vous êtes appellés, Vênérables Frères, dans une partie de notre sollicitude & que Nous connoissons votre sagesse, votre probité & votre expérience, Nous vous avons assemblés ici, pour demander votre avis dans une affaire aussi épineuse, & nous l'entendrons volontiers si quelqu'un d'entre vous a déja quelque chose de préparé ladessus. Nous voulons aussi, pour que l'on agisse mûrement dans cette affaire, que vous Nous donniez par écrit vos avis & que vous Nous ouvriez sincérement ce que vous croirez qu'il est de notre honneur que Nous fassions après la publication d'un Edit aussi indigne. Vous Nous enverrez vos Suffrages le plutôt que vous pourrez, & en attendant Nous ne cesserons de conjurer le Très - Haut pour que son Esprit de Sagesse, de Conseil & de Force descende sur Vous; qu'il dirige vos pensées, & que vous Nous aidiez à Nous présenter comme un rein-

part pour la Maison d'Israel. Si la Cour de Rome vouloit prendre au sérieux le Placard de la République de Genes, me seroit il pas à craindre pour elle, que faifant revivre fur la Corfe des droits auffi réels & peut-être meilleurs que celui des Genois, elle ne disposat de cette Ise d'une maniere assez convenable aux intérêts de l'Europ: Catho ique & au bien des Infulaires?

L'Infant d'Espagne Duc de Parme, de Plan Tance & de Guastalla, y auroit bonne part Suivant des conjectures & suivant un plan peutêtre formé dans les espaces imaginaires, quoiqu'on l'attribue à quelques Cours d'Italie, d'intelligence, dit-on, avec d'autres. Ce Prince achereroit de la Maison de Modene la Principauté de Massa. Carrara, feroit construire un Port à Massa, & cette Principauré lui donnant communication avec la Corse par les Etats de Parme, il recevroit avec l'Isle le tître de Roi de Liqurie. Les mécontens, dit-on, le proclameroient avec joye. Quoiqu'il en soit, Pascal de Paoli, connu pour leur Chef, a trouvé de la protection auprès de la Régence des Deux-Siciles. Elle a accordé à son frère, qui fait à Na ples des emplettes pour la Corfe, d'emmener des Artiftes & fur tout des Fondeurs d'artillerie, des Fourbiffeurs & des Arquebufiers. Des barques ont aussi chargé il y a plusieurs mois aux petites rades de Naples, des utenciles, des armes & des munitions, qui vraisemblablement étoient pour le compte de Mr. de Paoli & de ses adhérens; car Paoli, on le sair, n'est pas le seul Chef des mécontens Corses : il est le plus connu parce qu'il tient la campagne. Les autres sont dans les montagnes bien en sureté & bien pourvus de vivres qu'ils tirent de leurs Villages. Il n'y a que l'artillerie qui leur manque.

Mais revenant à la discorde qui s'est élevée entre le St. Siège & la République de Genes, on n'y voit, pour parler ainsi, qu'un seu, mais de difficile extinction. Le 16. Mai on afficha à Rome aux endroits accoutumés, une Lettre en forme de Bref, qui condamne & proserie l'Edit des Genois contre l'Evêque de Segni, Visiteux Aposto.

des Princes &c. Juillet 1760. 19 Apostolique; & ce Prélat ayant débarque en Corse, comme on l'a dit, pour remplir la Mission, il n'a pas fait annoncer son arrivée au Commissaire de la République; les circonstances y étoient contraires. Il s'est adressée à M. de Paolis en lui envoyant son sécretaire pour le complimenter. Celui ci, qui s'y attendoit, renvoya le 27. Avril à l'Evêque Visiteur une Députation de deux Notables ayant une suite, dont l'un, Mr. Joseph de Barbeggy, a fait au Prélat un Discours qui a été imprimé à Campolore, &c qui porte ce qui suit.

MONSEIGNEUR.

Son Ex. M. le Général de Paoli, Chef du Conseit Suprême d'Etat, pénétré de la reconnoissance la plus vive & la plus respectueuse de la bonté avec laquellé le St. Père a daigné pourvoir aux besoins spirituels de nos Peuples, en choississant pour Visiteur Apostolique un Sujet doüé de mérités aussi rares, & d'une probité reconnuë de tout le monde, se réjouit avec vous du nouveau champ qui vous est ouvert, pour donner un plus beau lustre à vos vertus, & se fésicite en même-tems de ce qu'on vous a consié lé pouvoir de rétablir la Liberté Eccléssastique dans un Royaume, où depuis long-tems elle languissoir, opprimée sous le poids de la puissance de nos ennessies.

Nous sommes persuadés, Monseigneur, que qui que ce soit ne pouvoir remplir plus dignement que vous les justes intentions du St. Père, accomplir mieux ses volontés, & maintenir avec autant de prudence l'harmonie nécessaire entre l'Eglise & l'Etat. C'est certainement le seul objet que Sa Saintere s'est proposé, & c'est la connoissance de vos talens sussimes qui l'a engage à vous confier une affaire aussi importante. Comme nous ne désirons rien avec aplus d'ardeur, que de voir notre Eglise délivrée de tant de scandales qui l'infestent, le Gouvernement me manquera pas de donner les mains à l'accomplis-

sement de l'objet que vous vous proposez. Travallez donc avec toute l'activité possible à exercer l'autorité qui vous est conside; nous travaillerons de notre côté à vous convaincre de notre obésssance & de notre soumission envers l'Eglise Romaine, dont seule nous reconnoissons la véritable & légitime Souveraineté, & nous chérissons d'autant plus le respect que nous vouons à son digne Représentant, que lui seul est l'arbitre de nos cœurs.

Remplis enfin de confiance que sur la reconnoiffance de la vérité de ce que nous exposons, on apportera du remède aux desordres qui depuis si longtems ont scandalisé les peuples, & causé de l'inquiétude au Gouvernement, Nous vous assurons que nous nous estimerons heureux, s'il nous est ordonné de concourir de tout notre pouvoir à rendre plus respectables les ordres que vous jugerez à propos de faire émaner, & à soûtenir l'honneur du St. Siège Apostolique, pour lequel notre vénération & nouse attachement augmenteront de plus en plus.

Cette Pièce a été brulée à Genes par la main du Boutreau, & suivie d'abord d'un Mémoire de la République sur son affaire contentieuse avec le St. Siège. Mémoire imprimé, & qui s'exprime d'une manière expliquée. Dans une cause litigieuse qui intéresse des Puissances, un Journal doit tout rapporter.

Les Ecclésiastiques, porte ce Mémoire, ayant été pour la plûpart les principaux moteurs de la révolte du Royaume de Corse & ceux qui l'ont constamment fomentée, la République en a porté plusseurs fois ses plaintes au St. Siège. Les Evêques du Royaume ont fait voir eux-mêmes combien ces plaintes étoient justes & fondées, en recourant aussi plusseurs fois au St. Père pour l'engager à rappeller ces Ecclésatiques à leur devoir & à desavoiter les excès que les République de la leur insinuation, dans les affaires Ecclésiastiques. Mais ni les représentations de la République, ni les instances des Evêques n'ont servi de rien : tout a échoüe vis-à vis des manœu-

des Princes & c. Juillet 1760. 21

yres & des ressorts qu'ont fait jouer à Rome les
Emissaires des Corses & leurs Protecteurs.

Il en a résulté ce qu'il étoit aisé de prévoir ; c'est que les Chefs des Rebelles étant encouragés par la tolérance de la Cour de Rome, leurs excès ont toujours été en augmentant. Les Evêques en particulier en ont été si violemment opprimes, que ne voyant aucun fruit des Lettres les plus pathétiques qu'ils écrivoient à tout moment à Sa Sainteté, ils prierent la République de les appuyer de ses bons offices: & elle exposa enfin la consequence de ces desordres avec assez de succès pour que le Pape Benoît XIV, de glorieuse mémoire, y fut sensible. Ce Pontife, animé d'un zèle vraiment paternel, travailla a concerter un Bref, qui auroit fait connoître que le St. Siège desaprouvoit entiérement les violences & les attentats que les Rebelles commettoient dans les affaires ecclésiastiques. Mais la mort de ce grand Pontife étant survenue sur ces entrefaites, & Mr. le Cardinal Torregiani ayant été fait Sécretaire d'Etat, le Bref n'eut point lieu, & les abus augmenterent au point que Pascal de Paoli, Chef des Rebelles, eut l'audace de s'emparer des biens de tous les Evêques, & de ceux des Ecclésiastiques qui refusoient de prendre part à la révolte. D'où il est arrivé que les revenus épiscopaux & les biens de l'Eglise sont devenus le fonds principal qui a nourri & soutenu la rebellion. Comme ces violences donnoient du scrupule & même de l'horreur à plusieurs particuliers du parti rebelle, leur Chef débita qu'il ne faisoit rien que d'intelligence avec la Cour de Rome. Pour tranquilliser encore mieux leurs consciences, il leur communiqua des Lettres, par lesquelles on l'assuroit que non-seulement le St. Siège ne se prêteroit à rien de ce que les Evêques sollicitoient, mais que son sistème seroit même assez constant pour que l'on pût le regarder comme une approbation tacite de cette conduite. Néanmoins Paoli ne les persuada pas tous, & il y en eut plusieurs qui craignirent que le St. Père n'ouvrit à la fin les veux sur de semblables desordres. Alors Paoli, pour faire cesser le murmure qui s'élevoit déja autour de lui, prit le parti d'envoyer de nouveaux Emissaires à

Rome, & d'y demander, de son propre mouvement.

un Visiteur Apostolique.

Ces Emissaires, quoique notoirement rebelles à Jeur Souverain, n'en furent pas moins bien accuëit-lis par la Cour de Rome. Ils reüssirem même si pleinement dans leur mission, que le Pape déclara qu'il avoit résolu d'envoyer un Visteur Apostolique en Corse; résolution qu'il ptit à l'insqu de la République & qu'il se contenta de lui faire notifier.

La République, comme on peut se l'imaginer, sut également surprise & du sond & de la forme de ce procédé, non-seulement à cause qu'un Visiteur Apostolique, dans le cas dont il s'agit, étoit tout-à-faix déplacé, inusité & dangereux, mais aussi parce que la résolution d'envoyer un tel sujet en Corse avoit été prise sans aucun concert ni intelligence préalable avec le Souverain; choses indispensables à tous égards, n'eût-ce été que pour ne pas faire voir aux Rebelles que leurs demandes avoient eu tant de poids auprès du St. Siège, tandis que ses Ministres ne se laissoient toucher ni ébranler par aucune des circonstances sachenses dans lesquelles se trouvoient la République

& les Evêques.

On prit donc le parti de faire présenter, au mois d'Août 1759, à la Cour de Rome, un Mémoire dans lequel on lui exposa qu'il n'étoit pas possible d'apt porter un remède efficace aux maux dont la Corse étoit agitée, à moins qu'on ne se concertat préalablement avec le Souverain; mais que celui-ci y donneroit les mains très volontiers, & qu'il y coopéresoit temours de son mieux & avec la plus grande déférence. Au-lieu de la réponse qu'on étoit en droit d'attendre à ce Mémoire, on apprit que la Cour de Rome pensoit sérieusement à faire partir pour la Corse son Visiteur Apostolique : sur quoi la République expédia un Exprès à Rome avec un second Memoire, que Mr. le Cardinal Impériali remit au Cardinal Sécretaire d'Etat, & qui étoit accompagné d'un Billet en date du 20, Septembre. Elle y témoigna de la manière la moins équivoque qu'elle ne confentoit absolument point à l'envoi du Visiteur Apostolique.

Le Cardinal Sécretaire d'Etat ne fit pas plus de cas du second Mémoire que du premier, & ne laina aucun des Princes &c. Juillet 1760. 2:

encun lieu d'espérer que les raisons qui y étoient contenues pussent l'engager à se désister de l'envoi de ce Visiteur. Il ne parut pas même changer d'avis la-dessus un instant, malgré une négociation qui s'établit entre Mr. le Cardinal Delei, Doyen du Sacré Collège & le Ministre de la République qui réside à Rome; négociation tendant à faire un arrangement, au moyen duquel les Evêques de Corse s'occupant uniquement du Spirituel auroient pû pourvoir à tous les besoins qui les concernent dans leurs Diocèles respectifs, & auroient eu l'autorité de députer des Vicaires capables avec la même faculté pour les choses spirituelles, sans que la République fût même intervenue en aucune saçon dans le choix de ces Vicaires.

Ce nouveau projet auroit toutesois été poussé si loin que la République ayant déja dit qu'elle s'y prêteroit volontiers, comme à tout autre qu'il plairoit à Sa Sainteré de lui proposer, Mr. le Cardinal Delci suggéra que pour en assure meux l'exécution, il seroit à propos que les Evêques de Corse écrivisent tous à Sa Sainteré s'ils étoient dans l'intention de s'y conformer. Cela sut arrêté; & Mr. l'Evêque de la Bassie ayant écrit le premier. Mr. le Cardinal Delci en parut content, & dit qu'il falloit attendre les Lettres des autres pour les présente toutes ensemble à Sa Sainteré.

La République commençant donc à se flatter que la paix & la bonne intelligence pourroient se rétablir entre la Cour de Rome & elle, si non par une effet du penchant du Cardinal-Sécretaire d'Etat, du moins par l'entremise du Cardinal-Doyen, elle se sélicita dans une autre affaite d'une espèce dissérente qui avoit été confiée à un autre Prelat illustre, & elle crut également que celle ci alloit être terminée.

Mais au-lieu de cela, dès que l'on sût à Rome le naufrage des deux Frégates, que la République avoit armées dernierement contre les Tures (malheur dont on n'auroit jamais crû que le Pavillon Romain eût profité pour infulter, par un debarquement fraudu-leux & clandestin, des Etats avec lesquels il n'est point en guerre) il sut résolu d'exécuter l'envoi du Viliteur Apostolique. Malgré les négociations sur la

bonne foi desquelles la République se reposoit, sans avoir donné aucune réponse à ses Mémoires, sans lui avoir fait la moindre participation de cette démarche, la Cour de Rome a fait partir de sa Capitale l'Evêque de Segni, nommé Cesar Crescenzio de Angelis, sujet deja fort suspect par lui même à la Republique; & afin qu'il ne manquat rien à ce qui caractérise une entreprise aussi irrégulière, ce Presar n'a pas dédaigné de se travestir, de changer de nom, de se faire accompagner par un Religieux habillé en Armenien, & de sortir de Rome sous le plus grand secret & à la faveur des ténèbres de la nuir. Ensin il s'est embarqué à Civitra-Vecchia, où il a trouvé deux Frégates du Pape qui l'attendoient.

Des Navigateurs rapportent que quand ces Frégates ont paru à une lieüe de la plage de Corse, nommée la Brunette, les Rebelles lui ont envoyé quatre Chaloupes, qui ont sans doute reçu sur leur bord l'Evêque & sa suite : que ces Chaloupes ont été saluées majestueusement par le canon des Frégates du Pape lorsqu'elles s'en sont séparées; & que la mousqueterie des Rebelles a rendu les mêmes honeurs au Visiteur Apostolique, lorsqu'il a mis pied à terre & qu'il s'est trouvé au milieu des gens à qui il a été envoyé & adresse malgré la volonté manifeste de leur Prince & malgré les réprésentations réstrérées qu'il a faites pour que Sa Sainteté vousût bien ne pas autoriser leurs vûës par une semblable disposition.

Tel est le Mémoire des Genois. Ce qui a été mis en œuvre par eux contre l'Evêque Visiteur Apostolique en Corse, de se faisir de sa personne, n'a pas été sans représailles du côté de Mr. de l'aoli. Il s'est porté jusqu'à mettre à prix la tête du Doge & celles des Sénateurs; & pour témoigner le mépris qu'il faisoit de leurs personnes, il n'a fixé qu'à dix écus Romains la técompense pour chaque Ches. Le public regardera ceci comme un jeu. Le fond en est cependant très-sérieux. Le l'ape, dans un Conssistent de leurs personnes personnes par le fond en est cependant très-sérieux. Le l'ape, dans un Conssistent de leurs personnes person

des Princes &c. Juillet 1760: 25 fistoire particulier de neuf Cardinaux & de plusieurs Théologiens, a fait examiner la conduite des Genois envers le St. Siège. Il a été résolu de leut envoyer un Bref hortatoire. Conséquemment le Sécretaire d'Etat l'a expédié à l'Archevêque de Genes pour le Gouvernement de cette République. On y prie le Doge & les Sémareurs de vouloir bien révoquer leur Adit fulminant contre Mr. d'Angelis Evêque de Segni. On y affure « que ce Visiteur Apostolique « en Corse, dans les instructions qui lui ont « été remiles, n'eft chargé d'aucune affaire po- « litique; que bien loin d'y fomenter les mé- ce contens, il n'a ordre que de les rappeller à « la religion, & par consequent à leurs devoits « envers l'Etre Suprême & envers leurs légitimes Souverains. »

Cette voye n'a rien opéré sur l'esprit du Sénat de Genes. Le Bref du Sr. Père lui ayant été présenté solemnellement par l'Archevêque le 18. Mai, il en a paru au contraire irrité; puisque dès le 23. il a fait afficher un second Edit portant confirmation du premier, & condamnation de la Lettre donnée par Sa Sainteté sur le second. C'est là une démarche qui ne peut qu'étre bien douloureuse à Sa Sainteté, & bien difficile à passer. Aussi a-t on dressé un Mémoire destiné pour toutes les Cours Catholiques & où les motifs du St. Siège sont exposés clairement. Il y est prouvé, entre autres choses, que les Genois ont tott de défendre l'entrée d'une Isle de leur domination à qui bon leur semble. La Cour de Turin a déja desaprouvé hautement la conduite violente des Genois & a fait offiir à l'Evêque Visiteur les Ports de la Sardaigne. Le Convernement de Luques de son côté a fait bruler

bruler par la main du Bourreau l'Edit violent de la République de Genes contre ce Visiteur, pour raison, que sans lui demander aucune permission, elle l'a fait publier & afficher dans tous

les lieux de la juridiction des Lucquois.

Il seroit assez singulier si deux Etats si pacifiques de l'Italie y excitoient une guerre. Ils veulent, comme on l'affure, mettre fur pied chacun un nombre de troupes, dans la chaleur ou ils sont de leur différend. De grandes Puissances font attention fur les suites qu'auroit cette guerre. L'Evêque de Laon, Ambassadeur de France, a recu ordre de la Cour d'interposer ses bons offices pour l'empêcher, & pour que le Pape ne prenne aucune résolution tendant à lézer les droits des Souverains. Le Cardinal Alexandre Albani a reçu aussi de la Cour de Vienne réponse à une Lettre qu'il y avoit envoyée sur cette affaire contentieuse. Cette Lettre, consolante pour Sa Sainteté, porte que Leurs Majestés Impériales concourront en tout, afin que le St. Siège jouit de ses droits. Enfin, des Puisfances paroiffent jetter les yeux fur les efforts des Genois pour conserver la Corle, qu'ils n'ont possédée jusqu'à nos jours que pour la rendre déserte, en ruiner les Ports & la dépouiller des avantages que sa situation lui donne pour le commerce. " L'Isle de Corse (c'est ici ce que marque une personne qui en connoit parfai-» tement la qualité du terrein) pourroit nour-» rir au-delà de 500000 familles, si seulement » elle étoit cultivée dans les endroits qui en so sont fertiles. Elle auroit des huiles excellenn tes abondamment, des fruits de toute espè-» ce, de très-bons pâturages. Elle a des bois on ne peut pas meilleurs pour la construction a des

des Princes &c. Juillet 1760. des Vaisseaux, du sel, des mines de fer &c. « Les bestiaux manquent cependant dans cette « Isle; on n'y voit point de chevaux; le peu « qu'on peut y rencontrer sont sauvages. L'ha es bitant y manque de la plupart des choses es nécessaires à la vie; il est sans armes, il n'a es pas même une barque sans avoir dû ou l'a- ce

cheter ou la prendre. »

Du natié que nous venons de faire, on voit que tout s'embrouille de plus en plus à Genes. Le Sénat y paroit irréconciliable avec la Cour de Rome : il arme; il se prépare contre les Mécontens de la Corse; il a ouvert une souscription de seize milions de livres à dessein de les réduire ; il fait faifir tous ceux qui parlent indiscrétement sur les affaires de la conjoncture où il se trouve. C'est ainsi un Etat en crise violente; ce qui ne peut pas être de longue durée.

Le Chevalier de St. Georges, dont on pensoit à toute heure annoncer le trèpas, & pour lequel on failoit déja les préparatifs des funérailles, est autant que rétabli. Il s'est levé le 15. Mai pour la première fois depuis quarante jours

qu'il gardoit le lit.

NAPLES. On en est constamment dans le Royaume des Deux - Siciles à renir les troupes en haleine & la marine en bon état. Les 6000 hommes dont nous avons dit qu'on alloit augmenter les troupes du Roi, seront à la disposition du Roi d'Espagne. Ensuite d'ordre de ce Monarque on a embarqué pour Barcelonne tous les boulets d'un certain calibre qui étoient & Naples; on y a transporté aussi de l'Arsenal beaucoup de petites pièces d'artillerie & d'attirails de guerre. Une somme de trois millions d'écus est au contraire arrivée d'Espagne au trésor,

royal. C'est un présent de Sa Majesté Catholique, qui conserve l'affection qu'il a toujours rémoignée pour ses anciens sujers. Cet argent est destiné a la rédification du Palais de Caserte & aux réparations de quelques Edifices de Naples.

Huit Navires de la grande Flotte d'Espagne artivent à la Baye de Naples, pour y prendre le Prince premier né & le transporter en Espagne. Les Corsaires de Barbarie infestent de nouveau les mers du Royaume; on leur donne la chasse

autant qu'il est possible.

Les autres Etats d'Italie ne présentent rien de

fort intereffant.

ESPAGNE.

Le Marquis della Ensenada, Sécretaire des Dépêches universelles sous le règne précédent, & qui avoit été exilé au Port de Sainte Marie, est rappellé, ainsi que nous l'avons déja marqué. Le 28. Avril il s'est rendu à Aranjuez & a eu l'honneur d'y baiser la main du Roi. Il y a apparence que ce Seigneur remplacera le Ministre actuel de la Marine & des Indes, & qu'il sera chatgé du département de la Guerre dont Mr. Wall, Ministre des affaires étrangères, a pris la direction pat interim. On s'attend que le rappel de Mr. della Ensenada sera suivi de celui de Don Augustin de Oxdenana relegué à Walladolid, & de Don Melchior de Macanas, consiné à la Corogne.

Le Comte de Aranda est nommé à l'Ambase sade de Pologne, Mr. Ricla Ministre Plénipotentiaire auprès de l'Impératrice de Russie, & Don Joseph Torrero est désigné pour succèder des Princes &c. Juillet 1760. 29 au Comte de Maceda dans l'Ambassade à la Cour

de Portugal.

La Flotte marchande destinée pour les Indes, m'avoit pas encore mis en mer dans les premiers jours de Juin. Celle des Vaisseaux de la Couronne composée de 48 Vaisseaux de Ligne, dix Frégates & 15 Chebecs, quoiqu'en état de faire voile au premier signal, ne paroit jusqu'à présent avoir aucune destination, tant le secret règne sur les affaires du Cabinet, & sur ce qui pourroit résulter de la médiation du Roi offerte pour la paix entre la France & l'Angleterres mais on présume que le Comte de Fuentes, présentement à Londres revêtu du caractère d'Ambassadeur à la Cour Britannique, a des instructions particulières sur cer objet.

Ainsi qu'à Naples, les Bâtimens legers courrent-sus aux Corsaires de Barbarie, qui paroissent de tems à autre à la vûe des Ports du Royaume. Les mets du Portugal en sont aussi insestées. Du reste rien de remarquable pour l'étranger qui soit à rapporter de ce Royaume. Depuis un certain ordre remis dans les affaires tout y demeure tranquille. L'Infant Don Emanuel, oncle du Roi, est rétabli, quoique gar-

dant encore fon appartement.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

Q Uoiqu'on avance dans la faison, l'Armée du Roi en Allemagne n'a encore rien opéré d'important, non-plus que celles des Alliés

du Roi & de ses ennemis. On en est toufours à y faire passer des troupes. Pendantitout le mois de Juin il y en avoit en marche, & les derniers Corps autont pû à peine être rendus à leur destination avant le sa du présent mois de Juiller. Ce retard peut tirer son sujet des diverses négociations de paix qui ont été entamées pendant l'hiver, qu'on a continuées fort avant dans le Printems, & qui n'ayant rien opéré, on est obligé de recourir de nouveau au fort des armes pour le la procurer, mais par une campagne que tout indique devoir être auffi sanglante qu'aucune des précédentes de cette malheureuse guerre. Dans une telle condoncture, le Roi guidé par les sentimens d'un Roi Très Chrêtien, a voulu dans le commencement de cette campagne, implorer la benédiction du Ciel sur ses armes. Sa Matesté a écrit en consequence la Lettre suivante à l'Archeveque de Paris, qui est circulaire pour tous les Archevêques & Evêques du Royaume.

MON COUSIN. Le maintien de la tranquillité de l'Europe a toujours été le principal objet de mes vœux & de mes démarches. Ce sentiment s'est fortifie par le desir que j'ai de contribuer au bonheur de mes Pouples & de diminuer les charges qu'ils supportent d'une manière digne de leur zele pour la gloire de mon regne, O de l'amour que j'ai pour eux. C'est pour 'eur en faire ressentir les effets que je n'ai negligé aucun des moyens capables de déterminer les Puissances qui m'ont force à reprendre les armes, à concourir an rétablissement d'une Paix, dont on put assurer la durée; mais avant que l'on ait pû parvenir définitivement au but désirable de la Paix générale, la continuation des hostilités des ennemis de la France m'oblige à de nouveaux efforts pour la d'finse de mes propres Etats & pour soutenir les engagemens que j'ai pris avec mes fidèles Alliés. Quelque confiance que j'aye dans la walontá des Princes & C. Juillet 1760. 3 C. polonté de mes troupes, dans leur zèle pour mon service, je n'en dois pas moins implorer le Dieu des Armées, & je vous sais cette Lettre pour vous dire, que je souhaite que vous ordonniez des Prières particulières dans toutes les Eglises de votre Dioiè, e, pour obtenir du Tout-Puissant qu'il daigne répandre sa hénédiction sur nos Armes & savorier le succès de mes justes entreprises. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Eerit à Versailles te 12. Mai 1760.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, Phelipeaux.

Conformément aux souhaits de Sa Majesté; l'Archevêque de Paris a rendu le 29. Mai un Mandement, pour demander à Dieu la prospérité des armes du Roi. Cette Pièce est écrite avec l'éloquence la plus touchante & la plus sensible.

HRISTOPHE DE BEAUMONT, par la miféricorde Divine & par la grace du St. Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Est prit, Proviseur de Sorbonne, &c. Aux Archiprétres de Sainte Marie Magdelaine & aux Doyens Ruraux de notre Diocèse, Salut & Bénédiction.

Il est tems, mes très-chers Frères, de folliciter tous ensemble & avec plus de ferveur que jamais, la protection du Très-Haut en faveur de ce Royaume, qui est notre Patrie, du Monarque qui le gouvezae, des Peuples qui l'habitent, des Militaires qui

le défendent.

Vous le savez, & mille objets placés sous vor yeux, vous en rappellent sans cesse le souvenir; la France porte le poids d'une guerre longue, sanglante de dispendiense. Ce steau aussi ancien que le moude est la suite, la peine, la preuve du peché. Depuis la révolte du premier homme contre le Créateur, les combats sont en quelque sorte l'héritage sunesse laisse à tous les siècles & à tous les Peuples. Les uns, dat St. Augustin, fant la guerre par ambition, & les autres

autres par nécessité. Ceux-là se croyent heureux, quand ils règnent sur des Nations qui n'ont pu ressister à l'efjort de leurs armes; mais ce n'est-là qu'un brigandage décoré du nom de conquête. Ceux-ci au contraire gémissint toujours, lors même que des raisons indispensables les oblivent à prendre la voye des combats, & c'est-là penser en sages, c'est respecter les droits de l'humamité.

Qui peut exprimer en effet le nombre & la grandeur des desaftres que la guerre entraîne ? Quels torrens de larmes & de fang inondent les Campagnes & les Villes : Combien de familles défolées, de Maisons illustres anéanties, de fortunes renversees, de Temples du Dieu vivant détruits ou profanés, de forfaits impunis ou même autorisés ? 0 s'il nous étoit possible , dit St. Jerôme à Heliodore, d'être places dans un lieu d'où l'on pût découvrir toute la surface de la terre, je vous ferois voir les ruines du monde, les Nations armées les unes contre les autres, les Royaumes qui se choquent & qui se brisent mutuellement, Ici des violences, là des meurtres, ailleurs des Fleuves teints. de jang & couverts de cadaares; par tout l'image de la servitude, de la mort, de l'extinction presque totale & prochaine du genre bumain.

En vous retraçant ces idées effrayantes, nous avons la consolation de vous faire observer, mes très-chers frères, que ce Royaume est gouverné par un Prince sage, modéré, exemt d'ambition, & qui, selon la pensée de St. Augustin, ne fait la guerre que pour parvenir à la paix. Au milieu des victoires les plus éclatantes, maître de reculer les bornes de sa domination, combien de fois, dans le cours de son règne, n'a-t-il pas sacrifié les avantages de sa propre gloire au repos de ses sujets ? Avant la guerre préiente il a tenté tous les moyens de prévenir l'embrasement, qui désole aujourd'hui l'ancien & le nouveau monde. Troublé dans fes possessions d'Amérique, inquiété, attaqué dans toutes les Mers, il s'est borné, long-tems, à la discussion tranquille des prétentions réciproques ; il a proposé toutes les voyes imaginables de conciliation; il a dissimulé les entreprises de ses ennemis. Enfin ce n'est qu'après avoir epuise tous les tempéramens de la négociation qu'il

des Princes &c. Juillet 1760. 33

déployé les ressorts de la grande puissance dont le Ciel l'a revêtu. Dans la nécessité même de prendre les armes, il s'est constamment souvenu, que la clémence est l'appui du Trône, & qu'en qualité de meint rès-Chrétien, il est l'image vive, permanente & publique de celui qui conserve toujours des penfées de paix.

Mais qu'est-il besoin, mes très-chers frères, que mous vous développions les sentimens de notre auguste Monarque ? Vous les connoîtrez vous-mêmes par la Lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous

estire.

Ainsi ce grand Prince ressent vivement les maux de la guerre, & ne combat que dans la vié de procurer à ses Peuples la joüissance d'un repos fixe & honorable. Idéo militar, ut perastio sudoribus conquiescat. Or c'est dans ces circonstances critiques, mes très-chers stères, que nous devons nous étudier à connoître & à remplit tous les devoirs que nous impose le Christianisme. Mais quels devoirs encore? Ecoutez ce que la sollicitude pastorale nous presse de vous rappeller sur cet important objet.

D'abord ne perdez point de vûë la déclaration touchante & fublime, que l'admirable Martyr St. Justin faifoit aux Empereurs. Princes, leur disoit-il, nous n'adorons que Dieu; mais dans toutes les autres choses nous vous servons avec joye, reconnoissant que vous êtes les Rois & les Maîtres des h'mmes.

Nous avons grand soin d'être les premiers à payer les tributs & les impositions publiques, comme sesse. Christ

L'a ordonné.

C'est là, mes très chers frères, le discours d'un illustre Martyr, d'un Philosophe Chrêtien, parfaitement instruit des maximes qui font la sûreté & la gloire des Etats. Maximes clairement énoncées dans les Livres saints & très-expressément recommandées par l'Eglise à tous ses enfans. Aussi les vrais Disciples de Jesus-Christ se piquent-ils encore d'une exactitude parfaite dans l'accomplissement de ce devoir. Ils sont les premiers à payer les tributs. Ils obfervent cette loi, comme Tertulien le disoit des Chrétiens de son tems, avec autant de fidélité que le précepte qui desend d'usurper le bien d'autrui. Loin de leur conduite les murmures, les fraudes, les indu-

Éries coupables pour se délivrer du fardeau, en spe pesantissant le joug des autres. Les hommes sincérement attachés aux biens de la vie suture ne voyent, dans les impositions publiques, que la volonte de Dieu, la loi de leur conscience, l'occasion de pratiquer les plus excellentes vertus, l'avantage de con-

tribuer à la défense & à la gloire de l'Etat.

La Religion, mes très-chers frères, n'est pas moins éloquente sur la fidélité qui est dûe au Souverain dans le service Militaire, & quelles leçons. quels exemples ne pouvons-nous pas encore présenter ici à ceux qui sont engagés dans la profession des armes! Les premiers Fidèles servoient dans les Armées de l'Empire; ils prêtoient le serment aux Empereurs, même Idolâtres, pourvû qu'on n'exigeat d'eux aucun acte, ni témoignage d'idolâtrie. Quand l'Empereur Julien, tout Infidèle qu'il étoit, ordonnoit à ses Soldats de marcher en campagne, d'attaquer une Nation ennemie, ils obeiffoient aufi-tot, dit St. Augustin. Ils se faisoient un devoir d'être sonmis au Maître qui leur commandoit sur la terre, afin d'accomplir les volontes du Maître qu'ils avoient dans de Ciel.

Mais qu'v a-t-il de plus célèbre & de plus instruetif en cette matière, que les sentimens de cette brave Légion Thébéene, qui suivoit les Etendars de Maximien ? Nous sommes vos Soldats, dirent ces Guerriers à l'Empereur, nous vous devons le service 3 c'est de vous que nous recevons la solde destinée à la Milice Romaine. Hous vous offrons nos bras contre quelqu'ennemi que ce soit. . . . Nous avons toujours combattu pour la justice, pour la piété, pour la défense des innocens, pour le maintien de la bonne foi. . . . Comment pourriez-vous compter sur notre serment, si nous L'étions pas fidèles à notre Dieu, & si nous rompions les engagemens que nous avons pris avec lui? On vois ici des hommes vertueux, dans qui le Christianisme refferroit les nœuds de l'obeissance qu'ils devoient a leur Maître. Ils n'étoient tentés ni de passer dans le Camp ennemi, ni d'abandonner leur poste, ni de jetter leurs armes. Action lache & criminelle, que la primitive Eglise punissoit, en excluant même de La Communion ceux qui en étoient coupables.

Non, mes très-chers hères, les emplois de la guerze

des Princes &c. Juiller 1760. 35

me peuvent être confiés plus sûrement qu'à ceux dont l'Evangile annoblit les vûës, éleve les sentimens, étend les lumières, dirige les démarches. Malgré la décadence des siècles, on reconnoît encore cette vérité; on distingue, dans les Corps Militaires, ces Chretiens édifians, qui n'aiment que Dieu & leur devoir. On les regarde comme les plus intrépides; les plus fidèles, les plus propres à honorer la profefsion des Armes. C'est ce que remarquoit St. Bernard, en écrivant aux Chevaliers de la Milice du Temple. Quand on a l'ame revêtue du bouclier de la Foi, leur disoit-il, tandis que le corps est sous la cuirasse, on est fans crainte & Jans péril dans les combats. On ne redoute ni le démonni les hommes. Comment craindroiton la mort, quand on desire de mourir ? Et que pourroit apprehender, soit pendant la vie, soit à la mort, celui dont Jesus-Christ est la vie, & pour qui la mort est un avantage? Tels sont les sentimens d'un Guerrier formé sur les loix de l'Evangile. Il porte par tout les vûes de la Foi. Il n'est point attaché à la vie présente; il la consacre volontiers à la défense de sa Patrie, au service de son Prince, à l'accomplis-Tement de ses devoirs. A ces traits vous connoîtrez sans peine le héros Chrêtien dont tout le monde admire les talens Militaires, & qui, place à la tête de nos Légions, leur donne tout-à-la fois l'exemple de la piété la plus folide & du courage le plus magnanime.

Pour vous, mes très-chers frères, qui n'êtes pas appellés aux emplois de la Milice temporelle, vous n'en devez pas moins concourir au bien public, ni moins combattre les ennemis de l'Etat; mais vos armes font dans la prière & dans les autres exercices de la piéré Chrétienne. Josephat chante les louanges des Seigneur, dit St. Jerôme, & le Ciel combat pour des Moye frappe Amalec, nun du tranchant de l'épée, mais du glaive de la prière. Voulons-nous donc réparer mos pertes, continue ce faint Docteur, protternons-nous aux piéds du Très-Haut. . . Eh quoi! Nous fentons que Dieu est en colère & nous ne pensons pas de Lapaiser. Ce sont nos vices qui causent la défaite des Armées Romaines. Ainsi St. Jerôme, dont l'esprit n'étoit lusceptible ni de prévention ni de foiblesse, attribuoir t-

il aux desordres de son tems les malheurs de l'Empire & les fuccès des Nations, qui avoient conjuré Ta ruine. Ce n'est pas que dans les evenemens de la guerre, comme dans toutes les autres révolutions humaines, la Providence n'air des voyes très-cachées & des conseils très impénétrables. Quelquesois les vainqueurs ont plus de crimes à se reprocher que les vaincus. Nabuchodonofor & Sennacherib avoient encore plus corrompu leurs voyes qu'Ifraël & que Juda. Les Conquerans de l'Empire Romain ajouterent la férocité & les violences aux vices de Rome amollie par le luxe. Mais l'Histoire facrée nous apprend que Dieu châtie ses enfans par le ministère des étrangers; qu'il se sert de ses propres ennemis pour punir les prévarications de son Peuple; que l'Affyrie est la verge de sa fureur; qu'il a laissé Jerufalem exposée aux insultes de Tyr & de Sidon. Quels Peuples, mes très-chers frères, & de quels traits ils font peints dans les faintes Ecritures ! Les Affriens plus legers que les Léopars, O aust voraces que l'Argle qui fond sur sa proye, envahissent des Contrées qui ne leur appartiennent pas ; font un butin immense, trainent les Peuples en esclavage, triomphent des Rois, detruisent les Villes & les Forteresses. Tyr & Sidon, fières de leur puissance maritime, conftruisent des Navives sans nombre, soudoyent des troupes étrangères, s'emparent du Commerce des Isles, déponillent de leurs possessions les enjans de Juda & de Jerusalem, sont une fource d'amertume O' une épine de douleur pour la Maijon de Jacob. Mais enfin quel est le fort de ces redoutables ennemis, que le Seigneur suscite pour rappeller la Nation fainte aux loix de l'Alliance ? Les Prophètes nous le disent encore; ils employent même, pour nous l'expliquer, les termes les plus énergiques. Après avoir servi les vengeances du Dieu d'Ifraël, Babylone est réduite à l'état de ces Villes infames, dont les noms portent l'exécration de tous les siècles. Tyr & Sidon sont anéanties; on les cherche, & il n'est plus possible de les retrouver.

Les catastrophes, mes très chers stères, sont confignées dans les monumens de la Religion pour étonner les uns, pour consoler les autres, pour infirmire tous les peuples. Mais quels que pussent être les sonseils de la Divine Sagesse sur les Monarques

des Princes &c. Juillet 1760. 35

& fur les Empires, nous devons toujours recourir à la prière, quand les maux de la guerre nous affligent. St. Paul nous presse de prier pour les Rois & pour tous ceux qui sont éleves en dignité, afin que nous puissons mener une vie paisible & tranquille. Que fignifient ces paroles & quels objets embraffe cette prière, à laquelle nous invite l'Apôtre ? Tertulien nous l'apprend dans son Apologétique. Nous prions, dit-il, pour nos Empereurs, & nous demandons pour eux une longue vie , un Gouvernement stable , une Maison bien affermie, des Armees courageuses, un Peuple vertueux & la paix du monde entier. L'ancienne Lithurgie, attribuée à St. Jean Chrysoftome, expose la même penfée. Nous vous supplions, disent ces Prières publiques, pour nos Empereurs, afin, Seigneur, que vous leur accordiez la puissance, la victoire, la perseverance, la paix, la sante, le salut, & que vous les rendiez supérieurs à tous leurs ennemis. Enfin dans la célébration de nos faints Mystères, nous demandons aussi pour nos Rois les avantages de la victoire. Nous désirons que Dieu leur donne des armes célestes, afin que la paix des Eglises & de l'Etat ne soit point troublée par les guerres.

Il est donc vrai, mes très-chers frères, que la prière obtient des prospérités temporelles, & en particulier des succès militaires. C'est elle qui donnoit à David la victoire sur tous ses ennemis. C'est par elle qu'on obtient, que le Seigneur, suivant l'expression du faint Roi lui même, forme les mains des Guerriers aux combats, & qu'il leur apprenne à manier l'épée. d'elle sur-tout que viennent la générosité des senti. mens, la fagesse des projets, la constance dans l'exécution. Ah! mes très-chers frères, nous ne pouvons qu'admirer avec St. Ambroise le mot d'un grand Empereur, qui disoit hautement à la tête de son Armée : Où est le Dieu de Theodose ? C'étoit-là son cri de guerre, son signal de ralliement, & par là, continue le même saint Docteur, il montroit la confiance qu'il avoit en Jesus-Christ; il ranimoit le courage des troupes; il leur affuroit la victoire con-

Nous avons la consolation de voir notre religieux Monarque recourir aussi au Dieu des Clovis & des Charlemagne. Quelque consiance qu'il ait dans la vo-

tre tous les ennemis de l'Empire.

fonté de ses troupes, dans leur zèle pour son service, il reconnoit qu'il n'en doit pas moons implorer le Dieu des Armées; il souhaite qu'on fasse des prières dans nos, Lalifes pour obtenir les benedictions du Tout - Puissant für ses Armes. Entrons, mes très-chers frères, dans des vhës fi chrétiennes. Concourons tous ensemble à fléchir la colère du Ciel & à solliciter les dons de sa misericorde. Vous le savez, l'Eglise, qui selon la belle pensee de St. Ambroise, ouffre & travaille en commun, n'est jamais plus forte que quand elle prie. en commun. Nous sommes faibles, dit St. Jean Chryfostome, quand nous prions feuls; mais tous ensemble. quel pouvoir n'avons-nous pas sur le cœur de Dieu pour l'attendrir! Réunissons nous donc en la présence du Seigneur; offrons lui des vœux pour la prospérité d'une Monarchie, qui a toujours ressenti les esfets de sa toute puissante protection ? Mettons dans nos intérêts les faints Martyrs qui ont arrosé nos Provinces de leur sang, & le saint Roi, qui est le père & le modèle des Princes au quels nous faisons gloire d'obeir. Adressons-nous avec une confiance particulière à la très - sainte Mère de Dieu, Patrone de ce Diocèse & Protectrice de tout l'Empire François. Prions sur tout au nom de Jesus-Christ & en union avec Jesus-Christ. Eh quoi ! nous sommes lâches, nous sommes tièdes, nous manquons de foi, notre confiance s'affoiblit, tandis, comme l'observe St. Augustin, que Jesus-Christ prie pour nous, prie dans nous & est prie par nous. Il prie pour nous comme notre Portife; il prie dans nous comme notre Chof; il est prie pas nous comme notre Dieu.

Redoublons d'attention, de ferveur & de zèle, en prononçant dans ces Prières publiques le nom de notre auguste Monarque. Demandons pour lui tout se qui peut contribuer à son salut éternel & à la prospérité de son règne. Unissons nos prières à celles de la vertueuse Reine, qui leve sans cesse des mains pures vers le Très-Haut. Intéressons le Ciet à la conservation d'un Prince & d'une Princesse dont les vertus répandent tant d'éclat dans la plus brillante Cour de l'Europe. Jettons nos regards sur toute cette Famille Royale, qui fait l'ornement du Trône & la consolation des Peuples. Attendrissons-nous sur les dangers qui ont menacé les jours d'un jeune.

des Princes &c. Juillet 1760.

Prince, déja l'amour de la Nation, en attendant qu'il soit la terreur de ses ennemis. Qu'un rejettont su précieux n'ait pas le sort des seurs de la campa-gne, qui, selon le langage de l'Ecriture, naissent & périssent presque dans le même-tems. Que le fils de tant de Rois nous susse recueillir en sa personne les fruits de l'éducation chrétienne qu'il reçoit des mains de la vertu; éducation toute propre à servir de base & de principe aux leçons qui forment le grand homme.

Ne perdons pas de vûë, dans nos communications avec Dieu, les ames de ceux qui ont versé leur sang pour la Patrie. Hélas! mes très-chers frères, la plûpart de ces Guerriers, qui terminent leur carrière sur le champ de bataille, ne laissent presque personne après eux, qui pense à les soulager dans les peines de l'autre vie. Judas Machabée ordonna des prières & fit offrir des Sacrifices pour ceux qui avoient peri dans les combats, afin qu'ils fussent délivrés de leurs pechés. Dirigeons nos sentimens & nos prières vers le même objet. Levons nos mains au Ciel en faveur de ces braves d'Israël, qui ont été comme le boulevart de toute la Nation. Ils furent nos concitoyens, nos amis, nos frères. En brisant les liens qui les retenoient dans cette vallée de larenes, la mort n'a pas rompu les nœuds de la charité qui nous unissoit à eux. Touchés de leur fort, occupons-nous de cette pensée salutaire dont le St. Esprit même fait l'éloge : Sancta ergo & salubrie est cogitatio pro defunctis exorare ut à peccatis solvantur.

Enfin, mes très-chers frères, que les circonstances présentes ramenent parmi nous l'esprit de soi & de pénitence, l'amour du devoir, le désir des biens éternels, le dégoût des plaisirs & des vanités du fiècle. N'oublions point ce beau mot de St. Augustin, que les maux de la guerre sont pour les gens de bien un exercice de patience, une source d'humiliation falutaire, une instruction touchante, où l'on apprend à plier sous la main d'un Père qui corrige ses enfant d'un les que pusses ette paix prosonde, que Jesus Christ donne à ses vrais disciples, Mettons toute notre confiance en celui qui est le Maitre des Empires & confiance en celui qui est le Maitre des Empires & confiance en celui qui est le Maitre des Empires & confiance en celui qui est le Maitre des Empires & confiance en celui qui est le Maitre des Empires & confiance en celui qui est le Maitre des Empires & confiance en celui qui est le Maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires & confiance en celui qui est le maitre des Empires des en celui des

le Roi der Rois, qui frappe & qui guérit, qui donne la mort & qui vivisie, qui, selon son bon plaisir, peut accorder la victoire aux prittes comme aux grandes Armées. Nihil interest dit St. Bernard d'après Jonathas dans le premier Livre des Rois, apud Omnigotentem Sabaoth, in multis an in paucis dare victorium. A CES CAUSES, &c.

On ne peut qu'admirer de si grandes instruc-

rions.

II. Le 23. Mai le Parlement de Paris enrégîtra un Edit du Roi, portant création de dixhuit cens mille livres de rentes héréditaires sur les deniers provenans du droit établi sur les Cuirs. Le capital est reçu à un intérêt annuel de trois pour cent. Ces rentes seront venduës & aliénées par les Commissaires du Conseil du Conseil du Roi, sur les quitrances du Garde du Trésor royal, & les Contracts seront passés pardevant tels Notaires que les acquéreurs voudront choisir. Chaque constitution ne peut être moins que de mille livres, lesquelles feront trente livres de rente, & les arrèrages des rentes commenceront à courir au profit des acquéreurs, du premier jour du Quartier courant au tems de la date desdites quittances de finance; & ils seront payés de six mois en six mois aux premiers jours des mois de Janvier & de Juillet par le Garde du Trésor royal en exercice, sur les simples quittances des Rentiers, à commencer du premier Janvier 1761. Tant que lesdires rentes subsisterent en tout ou en partie, il fera fair un fond annuellement de trois millions dans l'état de la régie sur les Cuirs; & ladite somme sera remise par les Fermiers ou Régisseurs entre les mains des Gardes du Trésor royal, pour être employée par ces derniers au payement des arrérages & au remboursement des capitaux desdites rentes. C'est en deniers

des Princes &c. Juillet 1760. comptans que se fera le remboursement des capitaux, à raison de douze cens mille livres pour la première année, de pareille somme pour les années suivantes, & par augmentation de la somme à laquelle se trouveront monter les atrérages des capitaux qui auront été rembourlés chaque année. Ensorte qu'il sera employé tous les ans trois millions de fond jusqu'au parfait remboursement desdites rentes, sans pouvoir distraire aucune partie de ce fond, sous quelque prétexte que ce foit. Les remboursemens se feront aux premiers jours de Janvier & de Juillet de chaque année, par la voye du fort en forme de Lotterie, à commencer en 1762, & ainsi de suite de six mois en six mois : à l'effet de quoi les Contracts de constitution desdites rentes seront numérotés, & les numéros mis publiquement dans les derniers jours de Juin & de Décembre de chaque année, dans une roue, en la grande Salle de l'Hôrel de Ville de Paris, pour être tirés de ladite roue les numéros des Contracts jusqu'à concurrence de la somme à laquelle devront se monter les remboursemens à faire au commencement du semestre suivant : & de chaque tirage il sera dressé procès verbal par le Prévôt des Marchands & les Echevins, &c. Ces rentes feront exemptes de la retenuë des vingtiémes, des deux sols pour livre du dixiéme, & de toutes autres impositions quelconques. Les étrangers sont admis à acquérir ces rentes avec dispense de toute charge. Les propriétaires pourront transmettre leur rente par voye de réconstiturion, & le Garde du Trésor royal recevra les deniers des seconds acquéreurs &c.

Il paroit encore deux Ordonnances du Roi.

42 La Clef du Cabinet

L'une concerne les Inspecteurs Généraux des Milices Gardes - Côtes. Sa Majesté jugeant nécessaire pour le bien de son service d'augmenter le nombre de ces Inspecteurs, fixés à deux par l'Ordonnance du 12. Mars 1759, ordonne par le premier article, qu'à l'avenir il y aura trois Inspecteurs Généraux des Milices Gardes-Côtes, l'un pour les Côtes de Picardie, Normandie & Bretagne; l'autre pour celles de Poitou, Aunis, Saintonge & Guienne, & le troisiéme pour celles de Roussillon, Languedoc & Provence. Les antres articles fixent le gente & l'étenduë du Commandement, ainsi que les droits & appointemens attribués à ces Places. La seconde Ordonnance regarde la discipline, la subordination & le service des Maréchaussées de France : elle est divisée en quatre tîtres. dont le premier concerne la discipline & la subordination des Maréchaussées, le troisiéme dérermine leur service ordinaire, & le quatriéme leur service extraordinaire.

III. Si les Armées, toutes à présent en campagne, n'ont fait jusqu'ici aucune expédition remarquable, les Armateurs en mer, les Bâtimens en course n'ont point cessé les leurs. Ceux de Dunkerque, entre-autres, prennent un dédommagement ample sur les Anglois des prises qu'ils font vers la Côte de Bretagne & d'Aunis. Les deux nommés la Chevert & la Fulvie ont tiré plus de deux cens mille écus de rançon depuis le commencement du Printems qu'ils sont en croisière dans le Canal d'Irlande. Corsaire la Société, commandé par le Capitaine Jean Pessey, n'ayant que quatre pierriers & 16 hommes, a fait sur la fin de Mai la prise d'un gros Navire Anglois appellé, Schonya, chargé dc

des Princes &c. Juillet 1760. 43 de Sucre & d'Indigo, & estimé au - delà de cent mille écus. Cette prise a été amenée à Dunkerque. Elle y a excité une émulation incroyable. Îl n'y a pas jusques aux Maîtres de barques qui ne veuillent armer, pour s'enrichit aux dépens des Anglois, ayant vû que chaque Matelot du Corsaire la Société, a eu seize mille livres pour sa part de la capture qu'il a faite. Les Armateurs de Bayonne, de St. Jean- de- Luz, de Toulon, de Brest, de St. Malo, de Marseilles & autres Ports ont fait de leur côté en moins de fix semaines, des prises Angloises au nombre de dix - sept, chargées de toutes sortes de marchandises & denrées, & en ont rançonné plaficurs autres pour des fommes qui vont à plus de quatre cens mille livres. Plusieurs petits combats que nous ne détaillons pas, ont été, comme on peur se le figurer, donnés lors de ces prifes faites.

De la Martinique on apprend aussi nombre de ces captures fur les Anglois. Nous n'en rapporterons qu'une du Capitaine Mares de Bourdeaux, Commandant d'un Corfaire de cette Iste de douze canons, pour être confidérable & pour ses circonstances. Il a pris un Senaw Anglois richement charge & armé de quatorze canons. Ce Capitaine étant venu à l'abordage & s'étant jetté dans le Vaisseau ennemi, s'y trouva seul; il ne perdit point courage; après avoir tué le Capitaine & un autre homme, il remonta sur le Pont & fondit l'épée à la main sur l'équipage, qui, le croyant suivi d'une troupe, s'enfuit par les écoutilles; il les ferma, & ayant eu bientôt du secours, il conduisit sa prise à la Martinique. La cargaison de ce Senaw est estimée trois cens mille livres. Les affaires en Amériqueln'em-

La Clef du Cabinet

pirent pas. Les Anglois n'y font aucunes tent tatives pour y avancer, du moins jusqu'à présent, leurs conquêtés.

On arme à Toulon quatre Vaisseaux de guerre & deux Frégates. La Chambre du Commerce de Marseilles, fait les fraix de cet armement, qui, naturellement seta à son profit.

De l'Inde on n'a que des nouvelles favorables, par la supériorité qu'y prennent les troupes du Roi. On en dira quelque chose dans

l'article d'Angleterre.

IV. Depuis quelques jours on augure assez bien de la maladie du Duc de Bourgogne. Son état est meilleur, & tout annonce dans les panfemens de sa cuisse, une réparation dont on a lieu d'être satisfair.

V. Les Hambourgeois ont encouru la disgrace du Roi. Par ses ordres Mr. de Champeaux, fils, en l'absence de son père, a signifié à la Régence de Hambourg, la cessation de tout Traité de commerce entre les sujets de Sa Majesté & les habitans de cette Ville Anséatique. Il lui a de plus demandé une satisfaction éclarante d'un arrêt mis sur des municions du Roi. Voici le fait. Ces munitions ont été arrêtées le premier Avril à bord d'un Bateau qui devoit sortie du Port de Hambourg & remonter l'Elbe; elles ne consistoient qu'en douze uniformes François, un pareil nombre de chapeaux & de fufils, neuf fabres & deux fufils avec de la poudre & des bales. Ces effets, qui furent immédiatement reclamés par Mr. de Champeaux, étoient destinés à équiper douze hommes pour enlever soixante mille livres sterlings qu'un Négociant Anglois nommé Hamburg & domicilié à Hambourg, avoit reçues de Londres,

des Princes & Juillet 1760. 45 & qu'il devoir faire passer sans escorte à stade; pour servir à la solde des troupes de l'Armée alliée. Comme la Régence parut ne faire aucume attention aux réprésentations de Mr. de Champeaux, & qu'elle favorisa le transport de cet argent, la Cour a pris la résolution qu'on a dite, d'annuller son Traité avec cette Régence, & d'une satisfaction sur ce procédé & sur d'autres à peu près de même nature. En attendant, l'ordre est donné d'arrêter & de saiss touver la Navires appartenans aux Hambourgeois qui peuvent se trouver dans les Ports de France, même de courir sus à ceux qui seroient rencontrés dans les diverses mers.

On ne joue pas de grandes Puissances. La Ville de Hambourg ne devroit pas avoit oublié son écart envers l'Espagne : il est de fraiche date. Elle fait les mouvemens & les peines qu'il lui en a couté pour se remettre dans les graces du Roi Catholique. Il ne lui en coutera pas moins sûrement pour regagner celles du Roi Très-Chrêtien. On sait deja que le Sénat de cette Ville s'étant assemblé immédiatement après la déclaration que lui a faite de la résolution prise contre-elle, il a pris la voye de supplier la Cour de Vienne d'interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. Un Courier est parti de Hambourg à cet effet. Il a résolu encore d'envoyer à Versailles une Députation pour tâcher de fléchir le Monarque justement aigri.

VI. Nous avons marqué en son tems que le Roi avoit fait une incorporation de plusieurs Régimens Allemands à son service. Il faut v ajouter à présent, que Sa Maj. a procuré aussi à ces Régimens les moyens de se maintenir en bon état

La Clef du Cabinet

ctat par une nouvelle direction. Elle a établi dans chaque Corps un Capitaine commandant les rectues, deux Lieutenans & huit Bas. Officiers pour recruter sans relâche, & par ce moyen entretenir ces Corps. On voit déja le bon effer de ce réglement par les recrues qui arrivent constamment aux Régimens Allemands pour lesquels on les destine.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

L E Parlement ayant terminé le 22. Mai les affaires pour lesquelles il a été affemblé, les Commissaires du Roi signerent au nom de Sa Majesté & en présence des Communes, le Bill pour encourager la sortie du Rhum, celui touchant les élections Parlementaires, trois Bills pour lever trois sommes d'argent pour le service de cette année, & 66 autres Bills publics ou particuliers. Ensuite les Commissaires terminerent la séance du Parlement par le discours suivant, le Lord Keeper portant la parole.

MYLORD ET MESSIEURS.

Le Roi nous ordonne de terminer cette séance du Parlement. Sa Majesté, pleinement satisfaite de l'acquit de vos devoirs, contente de votre unanimité de zele pour sa personne, pour son administration, pour la Patrie, met vos dernières marques d'affection au niveau des premières. Votre des Princes &c. Juillet 1760. 47.
Potre conduite ne lui semble comparable qu'à
elle-même.

Sa Majesté nous a commandé de vous dire; que si tout ce qu'elle a fait pour pacifier l'Enrope eût été aussi fructueux qu'il étoit réel, son bonheur en ce moment seroit de vous en annoncer le succès : mais des Puissances rivales se sont joué de la modération de notre Monarque; elles. ont paru sourdes à ses propositions; elles ont dédaigné ses instances en celles de son bon frère le Roi de Prusse. Du moins, si les démarches de ces deux Souverains ont été stériles, ne leur imputera-t-on pas la continuation des calamités présentes : au sein même des victoires, situation la plus favorable à faire quelques avances avec dignité, ils ont montré que leurs vuës étoient pures, ils ont des preuves éclatantes de leur esprit de paix.

Ces tentatives faites, Sa Majesté se confiant en Dieu, forte de la justice de sa cause, de votre amour patriotique, des ressources immenses qu'il lui a procurées, compte d'obtenir cette campagne comme les précédentes, de glorieux succès, des succès décisifs: elle se flatte de fixer le calme dans ses Etats, dy rétablir és pour toujours la

tranquillité, l'harmonie publique.

Nous avons ordre aussi de vous manister l'attention prévoyante de Sa Majesté: elle a pourvis de à l'augmentation de ses troupes en Allemagne de à la sûreté de ce Royaume. Envain l'ennemi se hazarderoit il maintenant à prendre terre sur nos Côtes, l'impuissance seroit son partage, il échoüeroit encore avec honte. Jamais la Marine d'Angleterre n'a été plus storissaute. Notre dernière victoire, remportée sur la France de à la vue de ses l'otts, en donnant un nouveau lustre

à nos armes, en corroborant, pour ainse dired l'émulation de nos Officiers de mer, énerve totalement cette Puissance. De plus, Sa Majesté a réparti ses Escadres avec tant de prudence qu'elles seront toutes à tout : elles assailliront continuellement les François, elles assureront nos posessions dans les deux Mondes, elles étendront éconjerveront nos conquêtes, elles protégerent solidement (chose essentielle) le commerce é la navigation des Sujets du Roi.

Puis s'adressant à Messieurs de la Chambre des Communes, le Lord Keeper continua ainsi.

Meffieurs de la Chambre des Communes.

Les Subsides, dont tous les ordres de l'Etat font chargés, ont porté quelquefois le trouble ép la douleur dans l'ame de notre Monarque: mais la conviction où il étoit que ces impôts seuls pouvoient subvenir aux besoins du Royaume, l'empressement avec lequel vous les lui avez si pleinement accordés, ont dissipé son anxiété, ont soulagé son cœur. Sa Majesté nous a enjoint de vous remercier en son nom ép très-cordialement: elle vous assure qu'ancune des sommes octroyées ne sera distraite de sa primitive dessination.

Le Lord Keeper termina ensuite sa harangue par cet avis général.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Il ne nous reste plus, pour sinir notre mission, que de vous recommander la continuation de cette bonne intelligence, dont le coup dœil a été sé agréable à Sa Majesté, dont les essets lui ont été si utiles, si précieux. Etudiez-vous à maintenir

des Princes &c. Juillet 1760. 45 tenir l'ordre de vos départemens, à seconder les mobles opérations de notre Roi, à pourvoir au bien réel & à la felicité de la Nation. Cetté conluire sera, aux yeux de sa Majesté, la dé-

monstration la plus forte de votre zele.

Après cette harangue le Parlement fut prorogé jusqu'au 17. du présent mois de Juillet ; qu'il le (cra à un tems plus reculé. Dans l'al-Semblée du Parlement qui vient de le léparer, il a été accordé au Roi pour le service de cette anné la fomme de quinze millions cinq cens deux mille cinq cins foixante quatre livres sterlings is shelings 9 deniers. Les moyens choisis pour la levée prometient quinze millions huit cens cinquante d ux fept cens fix livres sterlings 9 shelings 9 deniers. Les choies palservient encore it de cette énorme somme il n'y en avoir près de la moitié qui ne se levers que par emprunt. Cette somme donc étant ajoutée aux huit millions d'emprunt fait dans les derniers jours de l'an passé, on trouve le capital d'une dette contractée en six mois, qui paffe toute la maffe d'or & d'argent qui circule dans la Grande Bretagne : Fruit de la guerre déclarée à la Franc: & celui qu'on recueille de la guerre d'Allemagne, pour soutenir le bon frère du Roi.

II. Uae multitude de nouvelles de l'Amérique & de l'Inde, la p ûpart problém ciques, remiplissent les nouvelles publiques imprimées de Loudres. Les esprures su les François dans ces pays, ainsi qu'en Europe sur mer, y sont détaillées; les chocs, les combats n'y sont pas oubliés: Enfin, si l'on peut en croire à tout ce qui est marqué dans ces nouvelles, il n'y pâs moins de quarante Navires François doné

les Armateurs Anglois ne se soient empatés en moins de six semaines. Prises néanmoins qui ne décident de rien pour les grandes affaires. La Nation Angloisen'en retire rien pour l'aider dans les avances & dans les fraix qu'elle supportes Forcée dans son consentement donné par les Communes du Parlement séparé, de continuer à prodiguer sa substance pour voir l'issuë heureuse de cette guerre dont on la flatte, elle se voit, conséquemment aux transports faits pour l'Allemagne, vuide d'hommes, vuide d'argent, & son unique espérance de récupérer le tout réfide dans des victoires imaginaires à remporter de l'ennemi. Cette espérance porte encore sur ces grandes expéditions à faire cette année en France : expéditions dont la réuffice doit être immanquable, confidéré la Marine Britannique qui n'a jamais été au point de grandeur & de majesté où on la voit de nos jouis, comme l'annonce le Discours fait à la séparation du Parlement. On pourroit en convenir, si l'on convenoit en même - tems, que jamais la Grande-Bretagne n'a vu son état dépuisement au point où elle le voit de nos jours. Par l'envoi de troupes en Allemagne, d'artilierie, de munitions de guerre en toutes espèces, d'argent, & par l'envoi des diverses & nombreuses Escadres qu'on est obligé d'entretenir dans toutes les mers du monde. Mais une chose à laquelle on n'a pas fait peut. être grande attention, c'est que l'Angleterre, portant le poids de toutes ces dépenses, devra entrer encore dans un soin bien pénible pour l'Armée des Alliés. Le Duc de Brunswich qui la commande en chef, & auquel les Généraux du Corps Anglois doivent être avenglement soumis, comme on l'a vu par le proces

des Princes &c. Juillet 1760. procès fait au Général Sackville, a fait connoltre à la Cour, que son Armée manque & manquera de viande pendant cette campagne, fi l'on n'y pourvoit, & que ce manquement pourroit préjudicier au plan d'opérations concerté pour terminer la guerre cette année. Les coups d'éclat qu'on s'est proposé de frapper conjointement avec le Roi de Prusse dans les diverses parries de l'Allemagne, pourront donc être retardés de cette cause. Les Prussiens. dit Son Alt. Ser. , les Hannovriens , les Alliés , tous ont absolument détruit le gros bêtail; & le Roi de Dannemarc, appréhendant pour ses sujets que la trop grande sortie des bêtes à cormes ne fasse tort à l'espèce, les retient dans ses Etats. Quelle seroit donc la nouvelle charge pour l'Angleterre si elle devoit encore fournit l'Armée de viande & la lui envoyer en nature? Mais on peut remarquer sur ce que la Cour de Coppenhague empêche la sortie du gros bêtail de les Etats, que la Russie & la Suede n'auront pas influé pour peu sur cet arricle; & peut-être en est ce un secret du Traité d'alliance dans lequel Sa Majesté Danoise est entrée avec ces deux Puissances. Néanmoins on pensera toujours qu'elle peut l'avoir fait pour ne rien laisser de douteux sur sa sincérité, dans les Cours avec lesquelles elle a pris alliance. Du reste, on ne croit pas devoir appréhender d'autres suites de la pare du Dannemarc de cette alliance. Aucuns mouvemens de troupes dans ce pays ne l'indiquent. On n'en apprend uniquement que le Roi est occupé actuellement dans le Duché de Holstein à faire la revûë de ses Broupes, comme il la fait tous les ans.

On s'étoit bien proposé d'envoyer une Flotte
D 2 dans

32. La Clef du Cabinet

dans la mer Baltique, quoique le Roi de Dans memare parut s'y opposet, il n'en est plus ques-

tion à présent.

III. Tous les Conseils roulent principalement fur les affaires présentes & critiques de l'Allemagne. La Cavalerie, l'Infanterie & tout ce qu'on destinoit encore pour ce pays, afin d'y renforcer & d'y pourvoir l'Armée alliée, ont été embarqués successivement; & à la fin de Juin on comproit qu'il n'y avoit plus rien à y envoyer. Le Royaume demeure ainsi sans beaucoup de troupes reglées; les Milices y font par tout leut office. L'Ecoffe devient auffi comme déserte d'hommes, par le grand nombre qui en est sorti pour l'Armée : ce qui excite du murmure dans ce Royaume. Il craint de devenir à la suite une Province sujette de l'Angleterre. Mais on murmure par tout de l'inaction du Roi de Prusse. Celle du Prince Ferdinand de Brunswich n'est pas regardée de meilleur œil. Car c'est des coups de la guerre & des coups victorieux qu'il faut attendre une constitution dans la Grande-Bretagne autre que ceile où l'on le trouve par l'épuisement; puisqu'il ne faut plus penser à la paix, si les armes n'apportent du changement dans les esprits. Aussi. les ordres du Roi sont envoyés à Portsmouth & à Plymouth d'y former une Flotte de tout ce qu'il y a de Vaisseaux en état de tenir la mer-L'Amital Boscawen en a vinge deux & six Frégates sur la Côte de Bretagne, mais l'Equipage de tous ces Vaisseaux y étant attaqué du scorbut, il y a apparence que la plupare, après s'être morfondus dans cette ftation , ferone obligés de revenir dans les Ports du Royaume. L'Amiral Rodney va de nouveau à une croissète

des Princes &c. Juillet 1760. 53 à la hauteur du Haure. Son Escadre consiste en quatre Vaisseaux de guerre & quatre Gal-liottes à bombes & brulots. Le Chef d'Escadre Keppel est maintenant en station avec trois Vaisseaux de guerre sur la Côte d'Irlande à la hauteur du Cap Clear. Mais ni ces croissères mi d'autres dans les deux mets, n'empêchent point les Armateurs François de troubler par tout la navigation, d'ensever les Bâtimens de la Nation, & de causer un préjudice trèsnotable à tous les Sujets commerçans, ainsi

qu'à la Coutonne.

Les forces qu'on tient dans l'Amérique n'y ont encore rien opéré de bon. Tout y va contradictoirement à l'espérance qu'on avoit concue de la reddition aux armes Britanniques de la Guadaloupe & de Quebec. Cette dernière con-Quête, cette Capitale du Canada eft rentiée sous le pouvoir de ses anciens Maîtres. François s'en sont remis en possession après un combat donné le 18. Avril, & dans lequel les Anglois, aux ordres du Général Murray, ont cu du dessous. Un Exprès dépêché de ce pays en apporta la nouvelle au Gouvernement le 17. Juin au matin, au-lieu qu'on attendoit de ses dépêches celle de la Capitulation de Mr. de Vaudreuil avec la petite Armée Françoise qu'il commande su Canada, ou de la prise de Montreal. Ces dépêches, qui ne font guères l'éloge de Mr. Murray, portent « que les François « marchant à lui, il n'avoit pas crû devoir les « attendre dans Quebec , Ville presque ouverte co par les fortificacions ruinées, qu'il n'avoit pas co fait réparer; mais que plein de confiance « dans une bonne réiffite, il avoit mieux aimé . d'aller au-devant d'eux avec sa garnison « composée 🕾 D3

so composée de 3000 hommes de troupes reso glées auxquels s'étoient joints un bon nomas bre d'Indiens. Les deux Armées le sont renes contrées sur le midi. L'action a été égaleso ment vive & opiniatre. Celle du Général Murray , à peu pies égale en nombre, a 3 da plier, fuir, rentrer dans Quebec. so François l'y ayant soivie de près tont venus en saire le siège, & s'en sont rendus maîtres. On me sait pas encore si c'est par capitulation as que cette Ville a été renduë. » Quoiqu'il en soit c'est peu de chose que Quebec. Elle est dans un état à devoir ouvrir ses portes à quiconque s'y présentera avec des forces; mais il est à craindre & même comme affuré, que les habitans de la campagne & les Indiens qui se sont rangés du parti Anglois depuis qu'on s'en est rendu maitre, retourneront sous les Drapeaux de la France; & que pour peu qu'on laisse à Mr. de Vaudreiiil le tems de s'affermir, il faudra contre lui des forces au moins du double de celles qui l'ont obligé à se retirer en premier lieu de Quebec. Les forces Britanniques qui sont dans l'Inde donnent aussi plus d'inquiétude sur leurs opérations que d'espoir, à cause d'un échec qu'elles y ont souffert le 10. Septembre dernier, & des suires qui en sont appréhendées. La Cour a fait publier le 31. Mai des Lettres qu'elle avoit reçues à ce sujet le 294 de l'Amiral Pocock dans cette partie du monde, avec une rélation du combat donné ce four 10. Septembre entre l'Escadre Britannique à ses ordres & celle de France commandée par Mr. d'Aché. Avant ces Lettres reçues on le persuadoit à Londres que les forces Angloises étoient supérieures dans les mers de l'Inde. A présent que la victoire n'a pas été de leur côté,

des Princes &c. Juillet 1760. 65. on se persuade qu'il a combattu à forces inférzieures. Voici sa rélation.

Le premier Septembre (1759) je mis à la voile. & je dirigeai au Sud pour y établir ma croisière. J'avois depêché quelques jours auparant la Frégate la Revenge pour la découverte. Le 2. sur les dix heures on découvrit quinze voiles au Nord-Est, & la Revenge qui prenoit chasse devant une Frégate qui la poursuivoit. Je ne pus douter que ce ne fut la Flotte Françoise. Je donnai signal pour tomber fur la Frégate ennemie qui se retira & rejoignit son Escadre. Le vent vint à foiblir, nous n'approchàmes qu'à nuit fermée. La Revenge dut se renir à vûe de l'ennemi. Il se fir reconnoître à onze heures du soir. Nous avions le vent sur lui, & le joignîmes le 3. à une heure du matin. Il s'éleva un orage qui dura jusqu'à trois heures. Nous fûmes obligés de mettre à la cappe. Au Soleil levant l'Escadre Françoise reparut faisant voile au Nord-Est à cinq lieues de nous. A neuf heures elle n'en étoit plus qu'à quatre lieues. Nous étions à la hauteur du Cap Pedro à l'Ouest de Ceylon. L'ennemi se mit en bataille à l'Ouest Nord-Ouest. Il avoit onze Vaisseaux de Ligne, deux Frégates & deux Vaisseaux d'Hôpital. Faute de vent je ne pus voir mon Escadre en ligne. Le Typre & le Nencastle alloient très mal avec toutes leurs voiles. Sur les cinq heures l'ennemi ne nous vit pas plûtôt de côté qu'il revira de bord & prit chasse. Sur le signal d'aller après lui, mon arrière-garde devint avant-garde. Nous suivimes, mais faifant petite route avec toutes nos voiles pour le calme. A dix heures du foir il s'éleva un vent Sud-Sud-Odeft, que nous ferrâmes de nos humiers feuls, & nous nous mimes en ligne. Par ce changement de vent l'ennemi se trouva derrière nous. Un brou llard nous déroba tout-à-coup. Ni cette nuit ni la précédente il n'eut point de fignaux que nous puftions appercevoir.

La Revenge ayant été inutilement en quête, nous fimes route au Nord, gardant toujours notre ligna A huit heures & un quart du matin, la Revenge fit fignal de quatre Vaisseaux que nous poursuivimes

La Clef du Cabinet

fans les pouvoir atteindre. Je fis gouverner au Norda & me presentai devant Pondichery le g. à huit heures du marin. Je ne vis aucuns Vaisseaux en rade; Mais à une heure après midi l'ennemi se montra au Sud Eft. Trois des nôtres compterent treize voiles. Le lendemain nous en vimes seize. Le vent etant devenu plus fort, nous nous trouvâmes en bataille. l'ennemi venant sur nous. Nous fûmes à distance, mais à vue jusqu'au to. à onze heures du matin, que divers viremens & mouvemens empêcherent qu'on ne se joignit. Alors le Yarmouth se trouva à portée du fusil de l'Amiral François, qui donna le fignal du combat. On canonna de part & d'autre avec beaucoup de furie jusqu'à quatre heures après midi, que l'arrière garde ennemie fit retraite, en mavigeant au Sud Sud-Eft. Nous n'étions pas en état d'aller à la poursuite. Le Vaisseau le Tigre avois perdu sa mizaine. Le Nencastle n'avoit plus de vergues. Le Cumberland & le Salisbury ne pouvoient naviguer. Le Grafton & l'Elizabeth avoient lours cordages coupés. Le Weimouth & le Sunderland étoient les seuls Vaisseaux sains. Ils n'avoient point eu part à l'action, parce que Mr. d'Aché avoit commencé avant qu'ils cuffent serré sur la ligne. Pendant la meilleure partie du combat, nous n'eumes que sept Vaisseaux & huit seulement fur la fin.

L'ennemi continua sa retraite au Sud jusqu'à la nuit qu'il se mit en panne à Stribord. Nous l'eumes à quarre lieues de distance à la pointe du jour. Le vent étoit Oüest : à notre approche il revira & se mit en panne à bas bord, où il resta jusqu'au soir. Le vent venant à fraichir, & de l'Est, il remit à la voile; je sis signal de revirer, & sis route au Nord-Ouest avec les petites voiles, le Sunderland touoit le Neucestle avec des cables. Le Weymonth rendoit le même office au Tygre, & l'Elizabeth au Cumber-

land.

Le 12. à la pointe du jour nous vîmes des Vaiffoeux à la rade de Négapatan, sans découvrir s'ils étoient François. Je terris sur les dix heures du matin à trois lieües du Sud de la rade, & le soir je dépéchai la Revenge à Madras avec des Lettres pour le Gouvernement & le Conseil. Le 15. au soir je gagnai la rade, en touant sur les ancres. Je suis resté jusqu'au des Princes &c. Juillet 1760.

Insqu'au 26. occupé à réparer les Vaisseaux. Sortis de la rade à cinq heures du main, nous simes route au Nord, A six heures la Revenge rejoignit, amenant foixante-trois hommes appartenans au Bridgmater & au Triton, li squels venoient d'être échangés à Pondichery, & dix Matelors pris de force pour le service du Roi sur un Vaisseau de la Compagnie. Ce sur un xensort bien utile pour le Tryre & le Nemasse, qui avoient beaucoup perdu dans le combat. Japochai le 27, de la rade de Pondichery, où je pus voir l'Escadre Françoise rangée en bataille. Elle étoit protégée du Fort : je n'étois nullement en état de l'attaquet. Je me mis en ordre de bataille pour contenance, nos Huniers sur les vergues, & ne prenant de vent que ce qu'il en falloit pour tenir en ligne.

L'Amiral François fit alors signal de lever Pancre, auch en le touant sur se qu'it fit en se touant sur ses ancres. Il avoit onze Vaisseaux & deux Frégares. Nous étions sous le vent, & ils étoient si violemment portés sur nous, qu'en cessant de se touer sur leurs ancres, ils venoient tomber sur nous debout au corps; & bon gré malgré, il nous autoit fallu livrer bataille vers les onze heures. Mais Mr. d'Aché sit signal d'aller tour près du vent, & tira au sud toujours en ordre de baraille. De cette manière il sut à quatre lieües de nous contre le vent au coucher du Soleil, après être veau le matin jus-

qu'à la portée du canon.

Je tins conseil. L'avis sut unanime de ne pas pour-suivre, mais plûtôt de regagner Madras, & en confiquence l'ancre sut jettee le 28. au soir. Je n'ai appris la perte de l'ennemi que par un déserteur qui la sait monter à 500 hommes tant tués que blesses. Ils quitterent la rade de Pondichery, ayant à bord Mt. de Soupire, le Brigadier Lally, le Colonel Kennedi qui a presqu'entierement perdu la vûe, & une certaine Madame de Vaux: ce qui me fait croire que partie de l'Escadre au moins sait voile pour les Isles. On assure qu'ils n'ont point débarqué de troupes réglées, mais seulement 400 Matelots Volontaires Européens, & 200 Castres: qu'ils avoient aporté peu d'argent, & que les diamans pris sur le Gransham avoient été déposes à Pondichery.

Notre perte est considérable (moins grande cepen-

La Clef du Cabine

dant que celle de l'ennemi.) Cent-dix-huit des not eté tués dans le combat, 66 sont morse depuis de leurs blessures. Cent-vingt deux restenciblesses dangereusement, & 263 ont espérance de guérison. Ainsi le total des morts & des blesses est de 569... Officiers & Matelots tous se sont comportés avec bravoure, & par leur intrépidité ont forcé à la retraite un ennemi beaucoup supérieur. Tout ce que je sai de nos troupes à terre, c'est que le Major Brereton a attaqué les François dans le Village de wandemash, dont il s'est trouvé le maître pendant plusieurs heures, mais qu'il a été ensuite rechasse avec pette.

Ceci est un nouvel échec pour les armes Britanniques dans l'Inde. Des nouvelles postérieures à la rélation de Mr. Pocock, qui n'v a rien oublié pour faire connoître qu'il a fait son posfible dans le combat donné, causent assez d'inquiétude. Elles sont dattées du 2. Novembre. On y fait quelques détails omis par l'Amiral, qui ne rendent point sa cause meilleure; on en fait également du combat de Wandewash, ou le Major Brereton a été battu, & elles portent que Mr. de Bussi, Officier François, avoit marché à la tête de huit cens Européens & d'un grand Corps d'Indiens, & qu'on craignoit beaucoup pour cette partie de l'Inde. Six semaines après l'action du 10. Septembre, l'Amiral Pocock a été joint par l'Amiral Cornish, qui lui amenoit le renfort de quatre Vaisseaux du Roi, dont le moindre est de 50 canons, qui firent voile d'Europe au mois d'Avril de l'année dernière. Si alors l'on avoir pû joindre l'Escadre Françoise, c'auroit été, dit-on, un grand coup. L'Amiral Pocock revient en Angleterre; il y est sans doute rappellé. L'Amiral Stevens lui succède dans le commandement de l'Escadre, & il doit

des Princes &c. Juillet 1760. 59
doit être joint par l'Amiral Haldane avec un
renfort de quatre Vaisseaux de Ligne, qui ont
fait voile de Plymouth au mois d'Avril de cette
année. La supériorité sera pour lors du côté
des Anglois dans l'Inde, comme on le compte,
si les Françoisen'y ont pas fait passer de leur
côté des Vaisseaux partis de leurs Ports, & dont
la route n'est pas bien éclaiteie jusqu'à présent.

A ces desagréables nouvelles il y a à ajoutez celle, que les munitions & marchandises appartenans à cinq Vaisseaux de la Compagnie Angloise des Indes ont été consumées par le seu à Canton dans la Chine, & que la charge déja prête de deux autres Vaisseaux de la même Compagnie, y a parellement été réduite en cendres.

VI. Le Comte de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, est arrivé à Londres le 24. Mai avec une fuite brillante & nombreuse. Il n'y a honneurs qu'on ne lui ait tendus, par ordre de la Cour. Depuis Douvres jusqu'en certe Ville des détachemens étoient à certaines distances pour l'escorter. Il eut sa premiere audience du Roi le 27., introduit auprès de Sa Majesté par le Duc de Newcastle; il y présenta ses Lettres de ciéance, notifia l'avénement du Roi son Maître au Tiône de la Monarchie d'Espagne, & sit offre de la médiation de Sa Maj. Catholique entre les Puissances belligérantes. Le Marquis d'Abreu, qui jusques la avoit rempli les fonctions de Ministre de la Cour de Madrid à Londres, eut le même jour son audience de congé du Roi. Finissons cet article par le compte rendu à l'Hôtel de l'Amirauté des prises Angloises faites par les François, seulement depuis le

10. Mars jusqu'au 10. Juin de cette année; om ne le croitoit pas, si les Papiers publics de Londres ne pottoient eux-mêmes cet article. Il est donc reconnu, que les François ont fait en deux mois 201 prises Angloises, dont 32 en Mars, 47 en Avril, 80 en Mai, & 43 dans les dix premiers jours de Juin. Pette bien surprenante pour une Nation qui n'eut jamais des forces maritimes aussi grandes qu'à présent, puisqu'an lui compte 414 Vaisseaux ou Frégates & autres Navires bien armés, sur le compte de l'Etat & régitré sur l'Armement royal.

IRLANDE. Le Parlement de ce Royaume assemblé depuis plusieurs mois s'est séparé comme celui d'Angleterre. Le Duc de Bedford, Viceroi, y mit sin le 24. Mai, & le prorogea jusqu'au 16. Juillet par un Discours dont voici

la teneur.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Les Chambres ayant termine les affaires qui demandoient leur session, & la saison vous apellant dans vos Provinces, vous alles faire à vos commettans & à vos compatriotes un récit bien agréable des mejures que vous a ex prises pour affermir les anciennes loix, & pour en établir de neuvelles. Il n'y a point à douter que les unes & les autres ne soient ponctuellement exécuttes; puifque vous veillaren vous mêmes pour empêcher que l'effet n'en foit éludé. Il n'y a point de meilleur garant de la félicité d'une Nation libre que sa soumisfion aux loix : on doit efferer d'autant plus celle des peuples de ce Royanme, que leurs loix sont l'ouvrage de l'unanimité de leurs Représentans. Souffrez donc que j'insiste sur ce point, & que je vous réitere que l'Irlande ne sera heureuse unie à l'Angleurre, qu'en proporsion de sa fidélité à ses loix. Avec l'obeiffance aux loix, le Commirce fleurira, les Manufactures se perfectionneront & fe mu'tiplieront, l'Agriculture fera encouragoe : enfin tous les Arts seront cultives à l'ombre de

des Princes &c. Juillet 1760? 61

La paix qui produira l'abondance zénérale. Il ne fera plus mention d'émeute ni de tumulte. On ignorera l'opreffion & la violence.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Sa Majesté regarde comme une preuve de votre attachement à sa personne. Et de votre zèle pour le Gouvernement, l'empressement avec lequel vous avez pour de
par des Subsides extraordinaires à la défense de ce
Royamme, j'ai ordre de Sa Majesté de vous en remercier. l'espère que la voye que vous avez prise pour établir le crédit public conduiva au but proposé, en créant
ente circulacion si nécessaire pour le commerce du Royauème.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Je vous dois la plus vive reconnoissance pour la confiance que vous avez mise en moi, quant à l'adminissration des deniers publics. Je vous prie d'être persuades que je mettrai tous mes soins à soutenir l'idée que wous avez pri e de moi. . . J'aurai autant de plasser qu'il est de mon devoir, de mettre sous les yeux de Sa Majeste le zèle, l'affection, le sourage, que vous avez sémoignez, & c.

HOLLANDE.

Les Etats Généraux ont rendu le 2. Juin un Placard au sujet des espèces d'or. Il renouvelle & amplisse celui de 1750. L'article premier porte désense de contraindre personne à receivoit telles pièces d'or que ce suit en payement, pièces étrangères ou pièces nationales, cordonnées ou non cordonnées, sous peine de consissation de toutes ces espèces & de 150 storius d'amende par chacune d'icelles. Il est libre néanmoins aux Négocians de changer & de vendre ces espèces, comme ils le jugeront à propos. Dans l'article second il est porté que

tous ducats au dessous de 72 grains & demi de poids seront mis au billon, & que quiconque, après la publication de ce Placard voudra forcer quelque créancier à en accepter de semblables en payement, sera condamné a une amende qui surpassera de dix foix la valeur des ducats qu'il aura voulu faire recevoir. Par le proisiéme article il est ordonné, sous les peines portées par le premier, de se défaire de ces espèces billonnées. Le quatriéme & dernier défend d'appendre à la balance comme ci-devant. en pesant les espèces d'or, deux grains à raison de dechet, avec ordre de se pourvoir chez l'Etalonneur-Général, de nouveaux poids de 72 grains & demi. Placard qui paroissoit des plus nécessaire, & dont nous rapportons la substance pour l'intérêt que peuvent y avoir les Négocians étrangers.

Les sujets de la République ne verront vraisemblablement qu'à la paix une fin à leurs affaires contentieuses sur les prises de leurs Navires faites par les Anglois. Tout ce qu'ils obriennent de l'Amirauté Britannique sur leurs plaintes, c'est de pouvoir racheter les Bâtimens dont ils demandent la restitution. Aussi s'écrie-E-on dans les Provinces de l'Union, que la plus rude guerre n'auroit pas causé plus de perte aux Négocians que la neutralité présente. Voilà les nouvelles de ce pays; mais il y en a peu d'autres qui lui ait été plus agréable que celle de l'arrivée récente dans les différens Ports de la République, de dix-neuf Vaisseaux bien chargés venant des Indes : car, comme on ne parle plus de paix entre les Puissances en guerre, il n'est plus question également d'une Place de ces

Provinces pour la tenuë d'un Congrès.

des Princes &c. Juillet 1760. 63 Le Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne, a notifié dans la sorme ordinaire aux trats Généraux, l'avénement du Roi Don Carlos au Trône de la Monarchie Espagnole. Il a été complimenté à ce sujet par le Président de semaine.

Le prétendu Comte de St. Germain, dont nous avons fait mention le mois passé, est revenu de Londres en Hollande. On l'a vû à Resterdam vers le milieu du mois de Mai, cherchant à s'embarquer pour gagner Embden, & y trouver un azile.

Nous n'avons rien à marquer des Poys-Bas de l'une & de l'autre domination qui intérette

beaucoup l'étranger.

Le Sérénissime Duc Charles de Lorraine Gouverneur Général des Pavs - Bas Autrichiens . s'est mis en toute de Bruxelles pour Vienne le 21. Juin avec une petite suite, prenant par Luxembourg. Il y arriva le même jour à dix heures & demie du soir, alla descendre au Refuge de l'Abbave de St. Maximin, y trouva une table préparée, à laquelle furent admis Messieurs les Abbés de Sr. Maximin, d'Echternach & d'Orval . Mr. le Président du Conseil Provincial, & divers Seigneurs de l'Etat & antres qui étoient pour lors assemblés en cette Ville. Le 22. à sept heures & demie du main Son Altesse Royale se remit en route accompagnée dans sa Chaise de poste du Marquis de Villanova l'un de ses Chambellans, & en des Voitures particulières, par d'autres Seigneurs qui sont alles

La Clef du Cabinet

alles avec Elle jusqu'à Treves, & yont eu l'hona meur d'être encore de sa rable chez le Baron de Boos, Gouverneur de cette Ville. Le Sérénissime Duc a continué se même jour son

voyage en avant.

Nous apprenons de Liège un dessein horrible, mais heuteusement decouvert lorsqu'il touchoit au point de son exécution. Il ne tendoit pas moins qu'à mettre le seu à tous les magazins de grains, de saines, de sourages, que les François ont le long de la Meuse dans la proximité de cette Ville.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

RATISBONNE. Le Baron de Plotho ? Ministre Electoral de Brandebourg, a faid remettre le 22. Mai aux Ministres des Princes & Etats à la Diette un Mémoire de la part du Roi de Prusse, mais sans date de l'endroit d'oit il a été écrit. C'est une réponse au Décret Impérial sur la demande des Mois Romains que nous avons donné le mois passé. Cest une Pièce chargée de relles expressions, qu'elle ne peut pas être portée à la Dictature publique, supposé qu'on la destine à y être temile. Sa Maj. Pruffienne y effaye d'irriter les Princes & Etats contre l'Empereut, qui leur demande des contributions volontaires conformément aux loix & aux usages de l'ampire, & qui leur donne le choix de les fournir en nature ou en argenta

des Princes &c. Juillet 1760. Argent. Enfin, c'est une espèce de déclatation de guerre contre tous & un chacun des Etats qui remplissent ce qui est porté par la Résolution arrêtée à la Diette le 17. Janvier 17578 Pièce d'ailleurs très longue, mais digne de remarque en ce qu'elle reproche avec aigreur au Chef supreme de l'Empire, que le Conseil Aulis que se mêle des affaires intérieures des Cercles & du Département militaire, tandis que ce Monarque combat pour l'existence même du Corps Germanique, pour le recouvrement de sa liberté & de sa dignité. Telle est la diversion qu'on présente. La Pièce mal cousuë ne mérite place que Jans les feuilles périodiques de Berlin. Tandis qu'elle paroissoit, on en vit une autre de Mr. Benoît, chargé des affaires de la Cour de Berlin auprès du Roi & de la République de Pologne, dattée de Varsovie le 27. Mars. C'est une réponse au Mémoire du Vice Chancelier du 18. du même mois, que nous avons aussi rapporté dans notre dernier Journal, page 45 c. Elle a huit articles, dont les trois premiers contiennent une rétorsion vague des plaintes du Sénat Polonois sur la lézion de la neutralité & du commerce de la Pologne par les Armées Prussiennes. Il est dit dans le quatriéme que le Roi de Prusse a plus à se plaindre du Magistrat de Dantzig, que ce Magistrat du Sr. Reimer, Résident de Sa Majesté. Le cinquième article donne un démenti à tous ceux qui décrient les nouvelles monoyes Prussiennes, & l'on tître de calomnie noire tout ce qui se dit à leur desayantage. Le sixieme porte, pour raison de l'enlevement du Prince Sulkowski, l'utilité qui en tevenoit au Roi de Prusse. Dans le septiéme OIL

on reclame le Traité de Welau, qui ferme le passige par la Pologae aux canemis de la Prusse, & qui permet à Sa Majesté Prussienne d'aller à leur rencontre en cas de nécessité. Le huitième & dernier article justifie le Manifeste du Comte de Dohna d'une manière remarquable. « Ce so Général, y dit on, n'a invité les Nobles Polonois à se ranger sous ses Drapeaux, que parce que le quinziéme article du même Traité de Welau l'y autorisoit, & parce que s ces Gentilshommes, nés leurs maîtres, pouto vu qu'ils ne s'arment pas contre leur Patrie, o font en droit de combattre où ils veulent, & o quand ils veulent. » Pièces l'une & l'autre

vraiment d'un goût particulier.

Passons maintenant aux Armées, quoique jusqu'à la mi- Juin elles ne montroient encore, autant qu'il y en a en campagne, que les dispositions faites de toutes parts pour se porter les coups d'éclat qui doivent mettre fin à la guerre. Les Corps séparés des deux grandes Armées campées en Saxe, les préparent. Ils ont commencé des opérations qui y conduisent & des marches qui les apnoncent. Elles se font seulement depuis le mois de Juin : car dans tout le mois de Mai il n'y a eu que tranquillité & inaction dans les divers campemens. L'offensive a déja commencée sérieusement par le Général de Laudohn de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne. A la tête de son Corps d'Armée augmenté jusqu'à près de 10000 hommes, affemblés & faisant halte vers Konigsgratz en Boheme depuis quelque-tems, ce Général s'est mis en marche le soir du 29. Mai pour la Silesie & le Comté de Glatz; & marchant toute La nuit & la matinée du lendemain sans s'arrêdes Princes &c. Juillet 1760. 67. ter, il est arrivé le 30. à trois heures aprèsmidi aux gorges de Wartha & de Silberberg. Il avoit fait patser tous ces désilés à tout son monde pendant la nuit & une partie du jour suivant; de sorte que le 31. son Armée a été campée dans les environs de Franckenstein. Le Général de Draskowitz, & le Lieutenaut-Général de Woissersdorff, de la même Armée, one marché pareillement avec les Corps qui sont à leurs ordres : le premier a poussé jusqu'à Weidenau, & a occupé Ottmachau; le second s'est porté à Trantenau.

Dès le 27. le Général de la Mothe-Fouquet. qui commande ua Corps de l'Armée Prussienne en Sileste, avoit fait avancer le Général le Noble sur Landshue; mais jug-ant que le Général de Laudohn pouvoit avoir formé un dessein sur ce poste qu'il ne croyoit pas tenable, il a fair arrêter le Détachement de Mr. le Noble à Freyberg, & ordonné encote d'autres manœuvres pour se retirer de Landshut. Le Général Goltze s'est trouvé dans ce tems prévenu aux défilés par Mr. de Laudohn : deux Bataillons qu'il envoyoit pour les occuper avec quelques Escadrons de Hussars, ont été obligés de rebrousser chemin. Un de ces Bataillons vouloit se jetter dans Neils pour y renforcer la garnison; mais le Général de Nauendorff qui étoit à Kleitsch avec l'avant garde, ayant été informé de la marche, s'est mis à ses trousses avec 300 Dragons de Saxe-Gotha & so Hussars, & l'a atteint. L'Infanterie lui manquant, il n'a pû que presser le Bataillon Prussien sur sa droite pour l'o'sliger de changer de route. Il y a eu de part & d'autre quelques hommes tués & E 2

blessés dans cette rencontre. Enfin le Général Fouquet a bien manœuvré pour faire sa retraite de Landshut. Il s'est ensuite posté sous Schweide nitz avec une Armée, que les renforts qu'il a recus du Prince Henri portent à plus de 20 mille hommes. Il n'attendoit point le Général de Laudohn par les défilés de Wartha & de Silberberg, ou du moins il comptoit d'avoit toujours le tems de l'y prévenir : mais le succès pour Mr. de Laudohn dépendant d'une marche forcée, il avoit donné des Croates en croupe à ses Cavaliers, & pendant fix heures il les a fait aller au grand trop des chevaux. De cette diligence est arrivé la prise d'un gros magazin établi à Franckenstein, & que les Pruffiens n'ont pas eu le tems de bruler : de là aussi la retraite de Mr. Fouquet de l'important poste de Landsbut qu'il a abandonné le s. Juin, & dont le Général de Wolffeisdorff s'est emparé avec un Corps. Présentement tout le Comté de Glatz, ensuite de la marche savante de Mr. de Laudohn, est occupé par les troupes Impériales & Royales Autrichiennes; & ce Général a sa communication assurée avec le Général Draskowitz. Depuis qu'il a pénécré en Silesie, les Prussiens ont encore abandonné un bon poste qu'ils avoient à Lauban sur la Queils; ils ont aussi évacué Lœvenberg, & se sont retirés de Puntzlau. Là-dessus le Général Beck a passé la Queiss avec fon Corps, & s'est ouvert la communication avec le Général de Laudohn, qui a marché le 7. Juin de Franckenstein à Pischwitz près de Wansen, pour être en état d'inquiéter Brieg. Il a fait bloquer Glatz, & marcher l'artillerie nécessaire pour en faire le siège. Cepen-Lant on comptoit alors qu'il ne tenteroit rien de confidérable

des Princes & C. Juillet 1760: 69 considérable avant d'avoir serré encore mieux le Général Fouquet dans la position qu'il avoit prise sous schweidnitz. Le Général Jahnus est à Dietersbach & Ruppersdorff avec deux Bataillons de Croates, quatte Compagnies de Grenadiers & quelque Cavalerie.

Le Prince Henri avec son Armée entre Sagan & Sorau au-delà du Bober, envoyoit dans ce tems en Silesse les troupes dont il croyoit pouvoir se passer. Le Roi de Prusse ne faisant pas encor de grands mouvemens avec son Armée, paroisso pour lots ne les diriger qu'en désensive une ceux du Maréchal de Daun, qui a sait avancet une pattie de la sienne vets Kônighruck, à trois miles de Dresde & à six miles de Meissen.

Il y eut le 2. Juin une petite action à Nichtavitz en Saxe entre un Détachement commande par le Général Autrichien de Lasci & un Corps Prussien cantonné vers l'Elbe & composé du Régiment de Ziethen Huffars, avec un Détachement de celui de Kleist. Ceux-ci faisoient des courles pour le recouvrement des contributions. Les Prussiens attaqués ont tenu bon quelque-tems. Le monde tomboit affez de part & d'autre pour le nombre dont étoient ces Détachemens. Celui des Prussiens étoit commandé par un Major nommé Zermar, qui a fair ce qu'il lui a été possible de faire dans cette rencontre. Après avoir bien baraille il s'est retire fur Torgan, laiffant sur la place environ 250 hommes rues & bleffes, outre 123 Soldats avec un Lieutenant & deux Cornettes qui ont éré faits prisonniers. Le détrchement de Mr. Lasci a perdu en morts & blesses environ cent hommes. Au retour de cette petite bataille , on a

La Clef du Cabinet

cou'é à fond deux Batteaux qui étoient fur l'Elbe chargés de farine & d'avoine pour les

Prustiens, & brule un troisième.

L'Armée de l'Impératrice de Russie, prépate. comme les autres qui sont opposées à celles du Roi de Prusse & de ses alliés, à des événemens de mise. Elle a passé la Vistule. Le Général de Soltikoff y est de retour. Le Général-Major de Tottieben a repris le Commandement du Corps de troupes legères qui étoit à ses ordres & qui faisoit l'avant garde de l'Armée Russe destinée pour la Pomeranie. Ce Général n'avoit na demandé ni reçu sa démission, & ce n'a été que par interim que le Genéral Frieden en a été chargé. Mr. de Tottleben n'a point tardé de faire sentir son retour aux Prussiens en attaquant Belgard. Après deux affauts vigouteux : il a remis la partie à une autrefois, & il s'est rabattu fur Coffin qu'il a pris par capitulation. La garnison est sortie avec les honneurs miliraires. Au reste les Russes marchent partagés en plusieurs Corps de différente force. Le Général Brown qui en a un considérable à ses ordres, paroit devoir débuter par le siège de Kolberg: Place d'importance & avec un Port, d'ou le faciliteroit l'approvisionnement de l'Armée des Russes & leur donneroit l'aisance de la renforeea en cas d'échec.

Pour l'Armée Suedoise en Pomeranie, elle est dans un très-bon état & èn bonne disposition d'agit aussi de son côté. Elle n'attend, pour ouvrir la campagne, que le commencement des opérations de l'Armée Russienne. Le Général de Lantingshausen qui la commande, étoit dans les premiers jours de Juin sur son dépare de Straljand, d'où il a fait partir un magnisi-

des Princes &c. Juillet 1760. que train d'artillerie pour le Camp. L'Armée Pruffienne dans ces quartiers est aux ordres des Généraux de Forcade & de Stuttersheim. Elle peut aller à 20000 hommes, partagés comme elle est, en deux Coros. A une troisiéme visite que le Général de Tottleben est venu faire à Belgard, Mr. de Forcade s'est retiré jusqu'à Naugard. Voilà tout ce qui se présente jusqu'au 15. Juin à marquer des Armées qui vont recommencer des opérations en Pomeranie.

Les Armées, qui couvrent les campagnes depuis le mois de Mai vers le Rhin, le Meyn Rhin. & autres rivières, sont, comme toutes les autres dont on vient de parler, sur le point d'ouvrir leur campagne par des actions également sanglantes & d'éclat, étant conduites par les trois grands Capitaines, qui les commandent avec autant de valeur que d'expérience & de sagesse. Elles forment ensemble un nombre de combattans qui passe celui de 270000, & qui tous paroissent dans une espèce d'impatience de voit la saison s'avancer & de ne pas en venir encore à des batailles de marque, mais sculement que tout s'y dispose, par des manœuvres étudiées, de petits chocs, des marches & autres mouvemens. Il s'en fait à la vérité journellement de tous côtés, & dans tous les Corps séparés des diverses Armées, mais nous les passerons comme un détail autant que superflu, pour ne rapporter que ce qui s'en présente d'essentiel.

Les troupes de l'Armée d'Empire aux ordres du Prince Palatin de Deux Ponts, ont été rafsemblées en deux Camps, l'un à Staffelstein & l'autre à Culmbach avec le Quartier-Général établi au premier de ces endroits le 3. Juin. Il a depuis été transféré à Hoff sur la Saala.

La Clef du Cabinet

Ses Corps avancés marchent en Saxe, avec ordréde combattre ceux que le Roi de Prusse voudroit leur opposer. Il n'y a de ce côté que le Général Salmon des Prussens avec un Colonel & un Partisan, qui ensemble n'ont pas dix mille hommes.

Le Duc Ferdinand de Brunswich s'est campé aux environs de Fritzlar dans la Baffe Hesse, fon aîle gauche s'appuyent à cette Ville, & fa droite à Niedermelrich. Il étoit encore le 18. Juin dans cette position; mais son Armée a été diminuce des Régimens de Holstein & de Finckenstein, Dragons, que le Roi de Prusse a rappellés à la sienne en Saxe. L'une de ses expéditions a été de faire surprendre le poste de Butzbach le 25. de Mai par Mr. de Luckner, Général Major, avec un détachement de ses Hustars & de quelques autres troupes legeres. Les Dragons François de Caraman, ont néarmoins soutenu l'effort, ont favorisé la retraite du reste de ce poste dans les Bois, & n'ont cependant perdu qu'une cinquantaine des leurs. Après s'être affez long tems chamaillés, le Corps des Alliés s'est replié & a passé la Lahne. L'autre coup ordonné par le Duc de Brunswich regardoit encore l'infortunée Ville de Fulde. Il y fit entrer le 29. quatre mille hommes, commandés par le Prince héréditaire de Brunswich. Cette Ville sans défense par la retraite de la garnison Françoise, a eu la plus criante des vifites. Les Alliés ont achevé d'en ruiner les habitans. Jusqu'au Château inclusivement tout a été mis au pillage. Les portes & les fenêtres des maisons ont été brifées. L'expédition a fini à l'approche d'un petit Corps de François, que le Comte de Vair avoit rassemblé.

des Princes Se. Juillet 1760. semblé. Les Hannovriens, quoique supérieurs en nombre, se retirerent; ils firent halte en plaine, plaçant deux canons qu'ils avoient sur les hauteurs d'Eischen; mais suivis de la petite troupe de Mr. de Vair, qui ne consistoit qu'en 22 Cavaliers placés à l'appui de 172 Fantassins, ils ont regagné Schlitz d'où ils étoient venus. La crainte que ce peu de François ne fût que l'avant-garde d'un Corps nombreux, leur a fait prendre le parti de la retraite. Elle leur a couté une cinquantaine d'hommes tués & prisonniers. Les bleffes ils les ont emmenés sur plusieurs chariots. Les François ont eu de leur côté une vingtaine de morts & de blesses. En se jettant dans l'Evêché de Fulde le Prince de Brunswich avoit en vue d'en tirer des contributions & de couvrir le détachement qui passoit à l'Armée du Roi de Prusse; ce qui lui a réuffi: mais les excès commis dans Fulde ne font nul honneur au Corps qu'il commandoit en ce moment.

L'Armée du Roi Très-Chrêtien aux ordres du Maréchal Duc de Broglie est sur le point de présenter bientôt un coup digne de cet habile & prudent Général. Elle est toute entière en mouvement des quartiers de cantonnemens qu'elle a occupés en diverses distances de Francfort- sur-le Meyn, où Mr. le Maréchal a conservé son Quartier. Général jusqu'à présent. Le Prince de Condé y est arrivé; & rout ce qu'il y a d'Officiers de distinction de service pour cette campagne sont venus le joindre dans cette Ville, & prendre ses ordres. On compte que la grande marche aura commencé de son côté le 22. Juin, & que le siège du Château de Dillembourg fera la premiere opération. Le Comte

Comte de Guerchy, Lieutenant-Général, que est à la tête d'un Corps à Ackerbourg, doit en

être chargé.

Quant aux Colonnes qui forment le Corps d'Armée qui est au Commandement du Comte de Saint Germain, Lieutenant - Général, elles ont commencé de s'ébranler dès le 12. de Mai. & font allé camper entre Steinberg & Meurs audelà du Rhin. Le 30. elles étoient à l'autre sive de ce Fleuve vis-à-vis de Duffeldorp. Mr. de St. Germain a laissé du côté de Cleves & de Welel un Corps affez nombreux de Cavalerie & d'Infanterie, pour y affurer le transport des vivres & des munitions qui viennent de Hollande, ainfi que pour mettre à l'abri de toute hostilité cette partie du Rhin. Le 16. Join l'Armée partit des environs de Dusseldorp, & campa le lendemain à Mulheim sur la Roer, d'où elle s'est porté le 20. à Dortmund, & y étoit encore le 22. On passe ici comme peu intéressant sur le récit des marches qu'ont faires les Corps divers qui composent cette Armée du Comte de St. Germain : elle fait la Réserve de la grande Armée. Dès le 3. Juin le Corps de Mr. Fischer avoit marché en avant, ayant avec lui les travailleurs pour ouvrir les routes, & l'on disposoit pour lors à Wesel tout l'attirail nécessaire pour faire des sièges : 36 mille bombes y étoient venuës de France. Le Prince Xavier de Saxe commande tous les Corps Saxons qui font un Corps très-beau & très bien équipé de l'Armée du Duc de Broglie. A l'égard des troupes de Wirtemberg, elles sont retournées dans leur pays. Mais cette retraite ne fait rien perdre à l'Armée Françoise qui, étant assez nombreuse, peut facilement se passer de ce Corps de neuf mille des Princes &c. Juillet 1760. 7 mille hommes; d'ailleurs il n'étoit pas absolument aux ordres du Maréchal-Duc.

Nous finirons cet article de l'Armée Françoise en marquant, que Mr. le Maréchal est parti de Francsort le 20. & est artivé au Quartier Général le 21.; que l'avant-garde est composée de la Légion Royale de tous les Grenadiers, de toutes les Compagnies de Chasseurs, de seize de Volontaires par Bataillon, de tous les Dragons, des Catabiniers, & de toutes les troupes legères, Hussers & Régimens de Volontaires. Avant-garde, par conséquent bien formidable, & dont on doit apprendre bientôt quelques grands coups. C'est à ce récit succinct de ce qui y prépare que nous nous en tiendrons pour ce mois-ci.

HANAU. Les François ont remis en liberté tous les Orages de cette Ville dont ils s'étoient affurés il y a quelque tems, & fait présent à la Régence de la nouvelle contribution qu'ils lui avoient imposée. Trait de bonté dont on a eu soient de faire les remerciemens convenables.

VIENNE. Les grands préparatifs pour le mariage de l'Archiduc Joseph avec la Princesse de Parme se continuent sans relâche. Le Prince de Lichtenstein se rend en Italie pour l'épouser par procusation. Rien n'est plus superbe que ses Equipages qui ont pris les devans sur lui. Plus de 200 personnes sont la suite de cet Amabassadeur.

Les Princes Royaux de Pologne & Electoraux de Saxe, qui s'éroient rendus à Vienne & y ont fait séjour, sont à l'Armée du Maréchal Comte de Daun.

L'Impérattice-Reine Apostolique a institué une Procession qui se seta à perpétuité tous les 76 La Clef du Cabinet
ans à Schonbrunn le Lundy de l'Octave de la
Fête-Dieu. Elle se fit le 9. Juin pour la preinjere fois. Toure la Cour y a affisté. Les Con-

Fête-Dieu. Elle se sit le 9. Juin pour la premiere sois. Toute la Cour y a affisté. Les Conseillers d'Etat & les Grands Officiers avoient des sambeaux. Le Vénérable étoit porté par l'Archevêque de Vienne, suivi par Leurs Majestés Impériales, par les cinq Archiducs, & les huit Archiduchesses. Après la Procession la grande Messe suiv chantée & célébrée par l'Archevêque.

Il n'y a rien de remarquable à rapporter des Cours de l'Allemagne, non-plus que de celles

du Nord.

L'Electeur de Cologne est de retour de la Cour de Baviere à sa résidence ordinaire de Bonne depuis le 3. Juin.

MORTS.

Le Comte Nicolas Louis de Zintzendors? Seigneur de Pottendorss & d'aucres lieux, est décèdé à Herrnhut le 9. Mai, dans la soixantième année de son àge. Les Frères Moraves, connus sous le nom d'Hernhuthes lui doivent l'origine de leur secte. Il en étoit le Chef. Il leur a fait des établissemens dans plusieurs Etats de l'Europe, entre-autres à Zeist, Village près d'Utrecht. Mais le chef-lieu il l'a mis sur une de ses Terres.

Jean Emo, Procurateur de Sr. Matc, est mort le 13. à Venise dans la 90me, année de son âge. Ce Noble Vénitien a rempli les postes les plus éclatans & les plus pénibles de cette République.

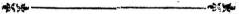
LC

des Princes &c. Juillet 1760. 77
Le Prince Jerôme Hostandus de Radzivil, Enseigne du Grand Duché de Lithuanie, a payé le même tribut dans son magnisque Palais de Bialla près de Lublin. Il n'avoit que 46 ans, & avoit eu trois semmes, dont il répudia les deux premières: la troiséme sa douairière, est née Palatine de Czernichow, Comtesse de Burgurski.

Jeane-Elisabeth, Doüairière de Christian-Auguste Prince d'Anhalt-Zerbst, sœur du Roi de Suede & mete de la Grande Duchesse de Russie, est motte le 30. Mai à Paris, où elle a'étoit retirée depuis deux ans, à l'occasion des troubles qui regnent en Allemagne. Cette Princesse n'étoit que dans sa quarante-huitiéme anmée. Son Coips sera transporté en Allemagne pour y être inhumé dans le tombeau de la Maison d'Anhalt Zerbst.

Naissance. La Princesse Marie-Louise Bleohore de Hesse-Rhinfels, épouse du Prince Maximilien de Salm-Salm, accoucha heureusement d'un Prince le premier Juin à Hochstraten.

FIN.



On nous a remis depuis peu quelques Brochures bien écrites pour en faire usage; mais dont la principale est l'Incrédulité combattue par le simple bon sens. Essai Philosophique par un Roi. Nous ne serons que l'annoncer ce moisci. C'est une seconde édition de ce petit Ouvrage qui ne fair que sortir de dessous presse, mais beaucoup mieux travaillée & plus exacte que la premiere. Voici ce qu'en dit l'Editeur par

Un Souverain qui , à lâge des Patriarches. fait les délices de la Cour & l'admiration de ses Sujets, venoit d'entendre la lecture d'un Ouvrage philosophique qu'on lui vantoit beaucoup: ce Prince n'en pensa pas tout à fait de même, il entreprit de le réfuter; sur le champ il prend la plume, or trois jours après il communiqua son Manuscrit à un de mes amis qui en tira copie; c'est cette copie que je me hate de donner au Public : on y verra dans son deshabillé (si je puis parler ainsi) le génie d'un Auteur qui sur le Trône honore l'humanité par ses connoissances, fes fentimens & fes vertus. Croira-t on quun pareil Ouvrage a pû être fuit dans trois jours par un Prince si avancé en âge, & fort occupé de tous ses devoirs? Cependant le fait ma été attesté par des gens dignes de foi, & on peut encore s'en assurer en consultant de grands Offi-

N'ayant point parlé de la premiere édition qui doit le céder à celle-ci, nous donnerons la feconde édition dans nos Journaux suivans.

ciers & de dignes Magistrats qui ont l'honneur de servir & le bonheur de voir tous les jours

-363E

ce Monarque bienfaisant.

-3696

Distionnaire de Droit canonique & de pratique Béneficiale, conféré avec les Maximes & la Jurifprudence de France; cest à-dire, avec les Usages & Libertés de l'Eglise Gallicane, la Pragmatique, le Concordat les Ordonnances, Edits & Déclarations des Rois de France, les Arrêts des Parlemens & du Grand Conseil, les saines Opinions des Auteurs François, & la pratique des Offifialités. Le tout mis dans un ordre qui donne des Princes & Juillet 1760. 79
sone connoissance exacte des Canons de Discipline, des Usages de la Cour de Rome, des Pais d'obédience & des Pais libres, de la Pratique & des Regles de Chancellerie, de la forme des Provisions qui en émanent pour ce Royaume, des Indults, des Expectatives, des Exemprions, de la Hiérarchie Ecclésiastique, des Droits & de l'Autorité du Pape en France, & généralement de rout ce qui peur regarder dans le Droit Canonique, les biens & la police extérieure de l'Eglise, par Mr. D *** Avocat en Parlement. A Paris, chez Henry-Joseph Joly Implimeur-Libraire.

On fouscrit à Nancy chez George Henry, Libraire du Palais, Ville-neuve, proche la potte Royale. On pourra souscrire aussi aux mêmes conditions chez l'Imprimeur de ce Journal.

Le format sera in-quarto en deux Volumes d'environ 200 pages chacun caractère de Petis-Romain, à l'instat du Dictionnaire du Droit Civil & de la Pratique de Mr. de Ferrieres. Reste à presente les conditions des Souscriptions.

On a fixé le prix de l'Ouvrage à 14 livres de France en feuilles pour les Souscripteurs, qui en remettront 6 à présent, & les 8 livres restant en recevant les deux Volumes, qu'on livrera dans le courant du mois de Septembre prochain. On n'aura que jusqu'au 15, d'Août exclusivement pour souscrire. Ceux qui voudront se procurer l'Ouvrage sans prendre la voye de Souscription, le payeront beaucoup plus ch-re-

L'envoi du Prospectus adressé au Libraire, ayant été oublié, & ayant conséquemment occasionné du retard, on avertit Mrs. les Souscripe teurs que c'est pour cette raison qu'ils serons reçus à souscrite jusqu'au 15 me, d'Août.

3658

On nous prie d'annonéer dans ce Journal, que le Lundy 7. du présent mois de Justiet vers les neuf heures du matin, se vendront les Forges & Fourneaux, Usines & dépendances de La Soye, dans la Prévôté de Chiny, au plus offrant, & ce par adjudication, sauf quinzaine. Cette vente se fera à Izel, lieu situé dans la proximité, où les amateurs pourront se rendre.

365E-365E

En finissant ce Journal, nous apprenons la défaite du Corps d'Armée Prussienne, commindé par le Général Fouquet. Il étoit d'environ 20 mille hommes. C'est un nouveau coup du valeureux Général de Laudohn, donné près de Landshut en Silesie, & sous lequel sont tombés à son pouvoir Mr. de Fouquet & quatre Généraux avec lui qu'il a fait prisonniers de guerre. La nouvelle de certe action nous est venue hier 30. Juin. Elle fut apportée de Dresde le 27. au Comte de Pergen, Ministre de la Cour Impériale de Vienne auprès du Cercle du Bas-Rhin, sésident à Francfort sur-le Meyn. Le détail de cette victoire, que nous n'avons pas encore, se trouvera dans notre Journal prochain. Ce n'en est ici que l'annonce.

Le Roi de Prusse ayant passé l'Elbe le 15. Juin, & le Maréchal de Daun en ayant fait autant le 16, on s'attend aussi à tout moment à une grande action de ce côté, & à une autre vers l'Odér. Les Russes s'en approchant, le Prince Hénri a marché vers ce Fleuve, & le 15. Juin il est arrivé à Francfort-sur-l'Odér.